

F
5575
R888

942

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME TRENTE-SIXIEME

LEVIS

1930



LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXVI

LEVIS — JANVIER 1930

No 1

NICOLAS JOURDAIN, CHEF IROQUOIS

En juin 1784, le marquis de Lafayette s'embarquait à Lorient sur l'*Alligator* en destination des États-Unis afin de revoir ses amis les Américains. Ceux-ci profitèrent du séjour de Lafayette aux États-Unis pour le charger de pacifier les Iroquois très mécontents parce qu'on les avait dépouillé de presque toutes leurs terres et qu'on avait oublié de les récompenser pour être entrés en guerre contre les Anglais.

Il fut décidé qu'une conférence de paix serait tenue à Fort-Schuyler, sur les frontières de l'état de New-York, entre les Iroquois, le marquis de Lafayette, M. Barbé-Marbois, M. Madison et le chevalier de Caraman.

Le marquis de Lafayette et ses amis partirent d'Albany le 23 septembre 1784 pour se rendre à Fort-Schuyler.

Barbé-Marbois a laissé un récit de ce voyage.

Il rencontra en arrivant à Fort-Schuyler un Iroquois qui lui parla en excellent français. Très surpris, il le questionna et apprit qu'il avait devant lui non pas un Iroquois mais un Picard très authentique puisqu'il était né à Longpréles-Saints. Il avait suivi son maître au Canada et y avait vécu une trentaine d'années avant de devenir Iroquois. Cet étrange personnage se nommait Nicolas Jourdain.

Barbé-Marbois raconte ainsi la vie de Jourdain :

“ La guerre s'étant déclarée entre la France et l'Angleterre, et les sauvages y ayant pris part, Jourdain était tombé entre leurs mains avec quelques autres Français, destinés, pour la plupart, à être brûlés et mangés. Ses compagnons le furent, et, témoin de leur sort, déjà tout couvert de la couleur

noire dont on peint ceux qui doivent périr, il s'attendait à le partager, quand on l'informa que la nation le reconnaissait pour un de ses membres et qu'il était libre. Il apprit qu'il devait cet heureux changement à la fille du Roi, qui avait perdu son mari depuis peu de jours, et qui avait résolu de le remplacer par Jourdain. Il fait toujours bon, comme dit Montaigne, d'avoir des amis à la Cour. Le prisonnier fut aussitôt adopté par toute la famille. La veuve délia elle-même ses mains et le mariage fut conclu peu de jours après.

“ La dot de ma femme, continua Jourdain, consistait en 600 épingles, 100 aiguilles, 12 bavettes, 4 livres de vermillon, 3 de wampun, un fusil, de la poudre et des balles, un casse-tête, un couteau, 2 petites machés, 20 paquets de fourrures, 4 marmites de différentes grandeurs, une cabane complètement meublée, un cheval, une vache et deux mille acres de bon terrain où coule une rivière dont la pêche m'appartient exclusivement. Elle avait aussi une douzaine de chevelures; ce sont, chez ces gens-ci, des titres d'honneur, des bijoux de famille et on les conserve comme des drapeaux ou des canons pris sur l'ennemi. J'avais été traité avec une extrême rigueur pendant ma captivité, mais aussitôt que les sauvages m'eurent adopté, j'éprouvai la plus grande humanité de leur part. Ils me montrèrent, avec une patience extrême, à faire tout ce que ma nouvelle position me rendait nécessaire. J'appris à chasser comme eux, à dépouiller un arbre de son écorce, à construire une cabane, à conduire un canot, à pêcher. Je sus bientôt l'art de vivre pendant un mois de substances qui n'ont qu'un très petit volume et qui pèsent à peine six livres. Ils m'apprirent qu'une foule de choses que j'avais cru nécessaires, étaient superflues et inutiles. Je me souvenais cependant de mes amis, de mon pays. La princesse ma femme était fort laide, et ivre du matin au soir. Je regrettais ma vie passée. Je désertai un jour de la bourgade, et j'avouerai que j'emportai ce qu'il y avait de plus précieux dans la cabane; mais je fus repris. Les sauvages me ramenèrent aux Onéidas, et je n'éprouvai de leur part aucun des mauvais traitements que j'avais mérités par ma fuite et mon ingratitude. On me rendit à ma femme. Depuis ce temps, j'ai écrit un grand nombre de lettres à ma famille, mais, n'ayant reçu aucune réponse, je me suis insensiblement ha-

bitué à la manière de vivre de ces gens-là. J'ai plusieurs enfants, j'ai des frères et d'autres parents d'adoption. J'ai revu les Français dans un pays dont je les croyais exclus pour jamais; leur victoire et leurs succès m'ont attiré une plus grande considération parmi les sauvages; je ne songe plus à les quitter. Mon âge, mes enfants me fixent ici pour jamais, et je regretterai ma patrie moins que par le passé, puisque je puis désormais espérer de voir de temps en temps les Français chez les Onéidas."

Jourdain, qui avait une certaine instruction et ne manquait pas d'intelligence, était devenu chef iroquois.

Dans l'ouvrage du vicomte de Montbas, *Avec Lafayette chez les Iroquois*, nous trouvons une espèce de supplique présentée par les Onéidas à M. de Moustier, ministre de France aux États-Unis. Cette supplique avait été rédigée par Nicolas Jourdain. Elle disait :

"Père, toute la nation réclame votre protection contre l'usurpation qui vient de leur être faite par les arpenteurs de l'État concernant les terres qu'elle a vendues à l'État de New-York au dernier traité du fort Stanvix. Elle vous supplie de vouloir bien leur indiquer la marche qu'ils doivent tenir pour récupérer ce qu'ils attendent ne point avoir vendu, si toutefois le contrat de vente les condamne. Ils protestent contre l'interprète qui était leur ministre, le sieur Kirkland. Suivant leurs conventions de vente, la ligne de l'État était commencée au beau pommier sur la rivière Ossuège, côtoyait les terres du Noutagais jusqu'à l'endroit appelé le *reposoir*, de là à la source de la rivière Hziazing, chez M. Dine.

"Notre nation a de plus trois milles piastres à répéter à l'État de New-York pour les terres que le dit État a vendues à l'État de Pensylvanie. Malgré les différentes demandes qu'elle a faites à l'État, elle n'a encore pu s'en faire payer...."

Un peu plus tard, lors du rappel de M. de Moustier en France, il reçut de touchants adieux de ses amis Onéidas. Ils étaient signés par Nicolas Jourdain. Citons cette pièce curieuse :

Toute la nation vient d'apprendre avec peine votre départ; elle vous supplie, ainsi que notre bonne mère, de ne point les oublier lorsque vous serez une fois de l'autre côté du grand Lac. Elle eût bien désiré vous voir avant votre dé-

part; elle vous prie de lui contribuer vos bons conseils et de ne pas laisser imparfait le grand ouvrage de la civilisation que vous avez commencé et qu'ils ne pourront terminer sans la continuation de vos bontés. Nous vous promettons de faire tout ce qui dépendra de nous pour nous y confirmer. Nous vous prions de ne pas oublier auprès de notre père M. le marquis de Lafayette, dites que les Onéidas, aidés de ses conseils et des vôtres, *vont bientôt faire nombre parmi les nations civilisées.*

“Adieu, notre bon père, Dieu veuille vous maintenir en bonne santé ainsi que notre bonne mère que nous n'oublierons jamais.”

L'histoire racontée à Barbé Marbois par Nicolas Jourdain devenu chef iroquois était-elle vraie?

Dans les registres de Québec, à la date du 18 avril 1741, nous trouvons l'acte de mariage d'un Nicolas Jourdain à Marie Françoise Lallemand. L'acte dit :

“Le dix-huitième avril mil sept cent quarante et un, après la publication de trois bans de mariage fait aux messes paroissiales entre Nicolas Jourdain, fils de feu Jacques Jourdain et de Marie-Anne Patri, ses père et mère, de la paroisse de Longpré, évêché d'Amiens,”

La paroisse de Longpré évêché d'Amiens, c'est bien le Longpré-les-Saints, mentionné par Nicolas Jourdain. Seulement le Jourdain qui se mariait à Québec le 18 avril 1741 ne quitta jamais le Canada et décéda à Québec même le 29 juillet 1776. Pour nous, Nicolas Jourdain rencontré aux États-Unis en 1784 par Lafayette et Barbé-Marbois était le fils de Nicolas Jourdain et de Marie-Françoise Lallemand mariés à Québec le 18 avril 1741. Dans la liste des enfants du mariage Jourdain-Lallemand, nous voyons un Nicolas Jourdain né à Québec le 15 juin 1742. En 1784, ce Jourdain aurait eu 42 ans. C'est là, incontestablement, le chef iroquois de Barbé Marbois. Il est vrai qu'il se disait né à Longpré-les-Saints mais Barbé Marbois a pu mal le comprendre ou encore confondre le lieu d'origine du père avec celui du fils. Nous serions curieux de savoir comment se termina l'existence de ce quebecquois sorti de la civilisation.

P. G. R.

LE CHAMP DE MARS DE MONTREAL AU XVIII^e SIECLE

Quiconque voit maintenant le Champ de Mars couvert d'automobiles, tous les jours ouvriers, et ne sait rien de son passé, peut-il imaginer qu'il fut durant une longue période, un lieu enchanteur de parade, de promenade et d'amusements ?

Avant d'être encerclé comme il l'est par des édifices altiers, ce plateau sis au contre-bas de la rue Notre-Dame, à quelques pas du centre du vieux Montréal, était borné, au nord, par un ravin, au fond duquel coulait la petite rivière Saint-Martin (devenue la rue Craig). Plus loin, toujours au nord, s'élevait en pente douce un coteau agrémenté de villas et de ces vergers de Fameuses, de Saint-Laurent et de Grises qui valaient à Montréal la réputation de produire les plus belles pommes au monde. Et comme il n'était pas encore question du parc Mont-Royal, de l'île Sainte-Hélène ou du parc La Fontaine, cette place faisait l'orgueil des Montréalais, à ce point qu'elle était l'objet de plusieurs dictons. Ainsi, en parlant d'un individu non dégrossi ou naïf on disait : "Il n'a pas été sur le Champ de Mars" ou bien : "Il faudrait lui faire traverser le Champ de Mars" etc.

* * *

L'histoire de cette place fameuse nous a été demandée bien des fois, mais nous devons nous dérober, car il faudrait un volume pour tout dire. Cependant, afin de ne pas perdre les notes que nous avons recueillies, nous alignons ici celles qui concernent le premier Champ de Mars, celui qui se trouvait à l'intérieur des fortifications du vieux Montréal.

* * *

En majeure partie, le Champ de Mars actuel est une tranche du fief concédé en 1658 au brave Lambert Closse, sergent major de Montréal, bras droit de M. de Maisonneuve. La moitié de ce fief passa ensuite à Vincent Philippe de Hautmesnil qui en vendit quelques arpents aux PP. Jésuites en 1692. Ceux-ci se construisirent alors une résidence et une chapelle le long de la rue Notre-Dame.

Un doute. Est-ce bien sur leur terrain que débuta le Champ de Mars ?

Relevons les textes :

Dans sa généalogie *La Famille de Ramezay*, M. P.-G. Roy cite un copieux extrait de l'*Histoire des Ursulines de Québec*, relativement à Marie-Catherine de Ramezay qui entra chez les Ursulines en 1717 et mourut dans ce monastère en 1725.

Cette demoiselle revenait un matin avec une de ses soeurs, de l'église Notre-Dame de Bon-Secours.

C'était au lendemain d'un bal qui avait eu lieu au Château du gouverneur, leur père, et qui s'était terminé à une heure avancée de la nuit. Trouvant leur mère déjà debout, les deux pieuses demoiselles lui en témoignèrent leur surprise. Mme de Ramezay répondit : Il le faut bien, mes chers enfants. Votre père doit se rendre avant 9h. au *Champ de Mars* pour faire la revue du nouveau régiment dont nous avons eu hier soir, les principaux officiers ? (1).

Cette conversation se tenait avant 1717 et j'avoue que cela me rend perplexe. Où était le *Champ de Mars* d'alors ? En face du Château de Ramezay ?

L'annaliste des Ursulines n'aurait-elle pas plutôt voulu parler de la place d'Armes du bas de la ville (place Royale) ?

Nous trouvons une seconde mention du Champ de Mars dans un document judiciaire, à la date du 9 mai 1744.

M. Duplessy-Faber, chevalier, capitaine en garnison à Montréal, se plaint à M. de Beauharnois, gouverneur-général de la Nouvelle-France, que Laurent Jarry dit Vadeboncoeur, soldat de la compagnie "aurait hier, étant de garde, déserté et abandonné son poste, son fusil étant resté au corps de garde, et que s'en allant il aurait passé par le *Champ de Mars*, où il a jeté son épée et fournement et qu'on dit l'avoir vu passer à la Longue-Pointe chez le nommé Graveline....."

M. de Beauharnois ordonne alors qu'il "soit informé par le sieur chevalier de la Corne, aide-major, et communiqué à M. le baron de Longueuil, major de la ville et faisant fonction de procureur du roi" dans les procès militaires.

Où le Champ de Mars susdit pouvait-il être ?

Nous ne voyons que le terrain à l'est, au nord et à l'ouest de la résidence des PP. Jésuites. A cet endroit, le niveau de

(1) P.-G. Roy, *Famille de Ramezay*, pp. 14-15.

la rue Notre-Dame s'avancait jusqu'aux fortifications. De celles-ci au couvent des PP. Jésuites, de même qu'entre le bastion de la rue S.-Gabriel et un autre qui était vis-à-vis la ligne est de la place Jacques-Cartier, il existait un assez long et large espace qui paraît avoir été inoccupé. Et comme il n'y avait pas de portes de ville au nord, entre la côte S.-Lambert (rue S.-Laurent) et la citadelle (gare Viger) on pouvait par là franchir le mur, s'évader de la ville et gagner la campagne facilement.

Quoi qu'il en soit, passons à une autre mention, la dernière avant le changement de régime et qui rappelle la phase pénible de l'agonie de la Nouvelle-France.

M. de Lévis "a jeté un dernier reflet de gloire sur nos armes en remportant le 28 avril 1760, la victoire de Sainte-Foy", mais le 16 mai, le brave général est contraint de lever le siège de Québec, et de se replier vers Montréal. Quelques mois après devant des forces supérieures, le grand militaire devait capituler et M. de Malartic note ce qui suit dans son Journal :

"Le 9 septembre 1760, le major général a ordonné à 6h. aux régiments de Languedoc et de Bearn d'entrer dans la ville et camper sur le *Champ de Mars*" (p. 349).

Ceci marque la fin de l'occupation française.

* * *

Passons à l'invasion américaine. "Au commencement de septembre 1775, un parti de Yankees qui s'était approché de Saint-Jean fut attaqué par 80 sauvages et mis en déroute; bon nombre d'Américains restèrent sur le champ de bataille. Dès que la nouvelle de cette victoire parvint à Montréal on s'assembla sur le *Champ de Mars*. Au milieu d'une grande surexcitation populaire; le vieux sang français bouillonnait depuis que la poudre avait commencé à parler, et gentilshommes et bourgeois s'adressant au général Prescott le suppliaient de leur donner des armes et de les envoyer au feu, protestant qu'il serait honteux pour les Canadiens de rester en arrière" (Leblond de Brumath, *Histoire populaire de Montréal*, p. 261).

Le 24 septembre 1775, le colonel Ethan Allen, commandant les troupes américaines, traversa de Longueuil au courant

Sainte-Marie avec 150 hommes Le lendemain un cultivateur nommé Désautels les surprit et accourut à Montréal donner l'alarme : "Dans l'instant l'on ferma les portes (de la ville) et l'on fit battre la générale. Aussitôt, les citoyens canadiens et anglais de la ville se rendirent dans le *Champ de Mars* avec leurs armes et de là à la cour des casernes, pour prendre des balles et de la poudre pour aller repousser l'ennemi..... (Sanguinet, cité par M. Leblond de Bramath, dans son *Histoire de Montréal*, p. 263).

Ajoutons maintenant une note d'un militaire anglais :

1776 : — The Winter, for that climate was very mild and tho (sic) the Rivers were frozen over and passable for carriages from the beginning of april. We did not miss parading twice a day in the *Champ de Mars* a very bleak situation above 12 or 14 times during the winter.

(Lieut. Hadden. R. A. Winter 1776. Journal and orderly Book published in Albany N. Y. U. S. A.).

Onze ans plus tard, mention de la même place cette fois, au sujet d'un événement joyeux.

1787, 8 septembre. — "Visite à Montréal du prince William Henry, duc de Clarence. Le soir, un feu de joie fut tiré par la troupe et la milice, sur le *Champ de Mars* et la ville fut magnifiquement illuminée (*Mémoires de N. G. Boisseau*, p. 49).

* * *

L'année 1792 nous présente des documents précieux parce qu'ils situent le *Champ de Mars*. Ces pièces consistent en lettres et mémoires adressés à S. E. Alured Clarke, administrateur du Bas-Canada, concernant l'érection d'une église presbytérienne, à l'angle nord est des rues S.-Jacques et S.-Gabriel. Le commandant de la garnison à Montréal prétendait qu'on construisait la susdite église sur les biens de la Couronne, autrement dénommé *Champ de Mars* et que cela pouvait nuire aux opérations militaires. Le colonel ordonna même au major de la ville de faire arrêter les travaux.

Dans ces documents (1), on réfère à un plan dessiné par M. Collins et qui est en la possession des ingénieurs du roi. Nous n'avons pas ce plan, mais par les textes il nous paraît

(1) Archives publiques du Canada, série C, Vol. 63, pp. 1 à 5 :

certain que le *Champ de Mars* de l'époque commençait à la rue S.-Gabriel, et se prolongeait derrière la maison des RR. PP. Jésuites, jusqu'au terrain sur lequel s'élève notre présent hôtel de ville.

1796, 11 octobre. — Grande assemblée sur le *Champ de Mars* relativement aux soulèvements qui se produisaient ici et là dans le district de Montréal. Les ultra-loyaux et les tories prétendaient que ces insurrections étaient provoquées par les émissaires des ambassadeurs de France aux Etats-Unis. (Extrait résumé d'un article paru dans un ancien numéro du *Witness*, que l'on trouve dans un *scrapbook* déposé au Château de Ramezay).

Signalons en fin, que dans un plan de Montréal, daté de 1801 et reproduit dans le *New Dominion Monthly*, le *Champ de Mars* est placé à l'intérieur des fortifications, mais vis-à-vis la rue Saint-Charles qui élargie, deviendra la place Jacques-Cartier.

* * *

Nous voici rendu à l'épuisement de nos notes sur la première partie de l'histoire du *Champ de Mars*. La seconde comprendra des faits et des anecdotes sur la période qui s'étend de 1812 à 1912.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Kingsford affirme que Champlain était protestant et en donne les raisons suivantes: 1o. il était né à Brouage, ville protestante; 2o. on ne trouve pas son nom dans les registres de l'église catholique où il aurait dû être baptisé; 3o. le nom de Samuel donné à Champlain n'était à cette époque donné qu'à des bébés protestants et jamais aux bébés catholiques; 4o. il épousa une fille huguenote; 5o. M. de Monts, qui le nomma son lieutenant, était protestant. Il est certain que Champlain, lors de la fondation de Québec, était catholique mais ne serait-il pas né dans le calvinisme?

Aif. R.

LETTRE DU GOUVERNEUR D'AVAUGOUR AU
MINISTRE (4 août 1663)

Monseigneur,

Par ma première dépêche j'ai fait voir la beauté et la fertilité du fleuve St-Laurent.

Par la seconde j'ai montré l'importance du poste de Québec et par les mémoires du sieur Dumont j'ai confirmé ces deux choses et lui en ai fait voir la vérité.

Par lui j'ai parlé des trois lieux de Plaisance, Gaspé et Cap Breton et surtout j'ai signé dans son instruction qu'il était à propos d'exagérer plus que jamais la cruauté des Iroquois afin de mieux couvrir les desseins que l'on pourrait prendre en ce pays, crainte que l'ignorance anglaise et la faiblesse des Hollandais ne s'y précautionnât et n'en prit jalousie.

Et de plus que l'on ne devait faire que très peu d'état de ce qu'ils y occupèrent, qui n'est à proprement parler qu'une côte pour des pêcheurs de petite considération au grand état de l'Amérique dont le fleuve de Saint-Laurent en est comme le centre qui le traverse d'un bout à l'autre.

Depuis son départ, après avoir considéré l'espérance que le Roi donne de vouloir prendre soin du pays, j'ai observé de plus près toutes choses, afin que la créance que Sa Majesté témoigne à la fidélité de mes services moyennant la grâce de Dieu ne soit pas vaine pour sa gloire ni inutile au bien de son état.

Selon quoi je vous dirai, Monseigneur, que les trois postes susnommés de Plaisance, Gaspé et Cap Breton présentement ne doivent être en aucune considération par la raison que ce sont pays arides qui ne peuvent subsister d'eux-mêmes et qu'il faut attendre que celui-ci les puisse soutenir où pour lors l'on travaillera tout de bon, tant pour la conservation que pour l'utilité de l'entrée du fleuve.

Il n'y a nul danger que les autres nations s'y établissent, d'autant que s'ils y viennent forts ils s'y con-

sommeront eux-mêmes et s'ils y viennent faibles ils n'y demeureront pas longtemps.

Je confirme la beauté et la fertilité tant des eaux que du rivage de ce grand fleuve, comme pareillement aussi l'importance du poste de Québec, que j'ai par ci-devant nommé l'entrée du plus beau et du plus grand état du monde.

Mais encore surtout je réitère qu'il est de conséquence de tenir désormais le secret des desseins de ce pays, à cause des hérétiques qui déjà y sont établis et qui sans doute appréhenderont d'en être un jour chassés. C'est pourquoi il est à propos de publier par toute voie l'extrême cruauté iroquoise, afin que par cette vérité l'on parvienne plus aisément à celle d'établir l'Évangile dans le climat du monde le plus sain et le plus avantageux.

Et enfin pour penser tout de bon à y planter les fleurs de lys, je ne vois rien de plus solide que de fortifier Québec, faire un fort sur sa droite de l'autre côté du fleuve et un autre à sa gauche sur la rivière de Saint-Charles, et cela soutenu par un envoi de trois mille hommes, comme j'ai ci-devant fait connaître par le chevalier du Cochet. Ainsi ce poste serait parfaitement établi et par lui une très grande affaire commencée.

Pour y bien parvenir il faut deux choses, la première cent mille écus pour les fortifications, et cent mille francs pour les magasins de guerre et de bouche.

La seconde, il faut que les trois mille soldats soient choisis non seulement pour la guerre mais aussi pour le travail, en sorte que venant en ce pays ils se proposent de venir ouvrir la tranchée d'une place et de retrancher un camp, ce qui leur semblera bien doux quand ils sauront que c'est pour l'établissement de leur fortune.

Pour la sûreté de la chose, il faut faire état de les entretenir trois ans, et dans la première année de leur faire donner du blé pour la semence, du travail de laquelle ils en recueilleront pour la seconde et du profit de la seconde ils en conserveront et mettront en réserve publique et enfin du fruit de la troisième ils en pourront vi-

vre à leur aise et seront alors suffisamment établis pour n'être plus à charge au Roi à la réserve de quelques gratifications qu'il plaira à Sa Majesté de faire aux principaux officiers.

Le tout ainsi exécuté, je confirme pour la troisième fois qu'il n'y a puissance au monde qui sorte les Français de Québec.

Avec la somme susdite, je pourrai mettre en six mois les trois postes en état de bonne défense et m'oblige d'en faire plus dans ce temps-là que la théorie ordinaire n'en saurait construire en quatre ans pour quatre fois autant d'argent, pourvu que l'on m'envoie des maîtres maçons, avec grand nombre d'ouvriers de cette profession.

Et non seulement cela, mais dans l'occasion, je soutiendrai ces postes avec la moitié moins d'hommes qu'il n'en faudrait en d'autres travaux plus communs et de plus grand prix.

Québec ainsi fortifié et ainsi soutenu doit être regardé pour la pierre fondamentale de dix provinces, selon ce qui se pourra remarquer dans un brouillon de carte que j'envoie, qui distingue trois cents lieues d'étendue le long du fleuve.

Et ces dix provinces établies de la même façon qu'à Québec peuvent être considérées pour l'assurance de cent autres.

En un mot si le Roi veut penser à établir ces dix provinces, il peut se dire maître de l'Amérique et tous les hérétiques n'y demeureront qu'autant qu'il lui plaira.

Au cas que Sa Majesté ne veuille encore poursuivre ce dessein, quand Québec sera établie rien ne le pressera, mais sans cela l'établissement des Français ne doit être compté pour rien; il a été trop légèrement commencé pour le maintenir et l'assurer sans dépenses.

Finalement après toutes réflexions pour penser tout de bon à ce pays, il faut être fortement persuadé que non seulement les trois postes de Plaisance, Gaspé et Cap Breton, celui des Anglais, Hollandais et Suédois, non plus que la défaite des Iroquois ne font pas une affaire tout cela n'est qu'un faible accessoire et le temps qu'on y

emploie est non seulement perdu mais encore fait tort au principal.

Selon moi, la première démarche à faire est ce que j'ai dit ci-dessus au regard de Québec, à quoi j'ajoute un poste au Bic pour recevoir plus facilement les choses qui viennent de France et là y retirer le nombre de vaisseaux qu'il plaira au Roi, pour être non seulement maîtres de la rivière mais aussi pour aller vers le nord y chercher divers avantages que l'on assure s'y trouver.

La seconde pensée est celle d'envoyer au plus tôt trois mille hommes effectifs dans le poste des Iroquois non seulement pour dissiper cette canaille mais encore pour traverser le progrès des hérétiques et de plus s'ouvrir de ce côté-là une communication à la mer qui n'est pas sujette aux glaces comme dans ces quartiers.

Ce qui se peut facilement en divers lieux et particulièrement en faisant un fort sur la même rivière où les Hollandais ont construit une méchante redoute de bois qu'ils appellent le Fort d'Orange, ce qu'ils ne doivent ni ne peuvent empêcher sur le juste prétexte de la guerre que les Iroquois nous ont faite sans sujet.

La troisième défense sera tout le long de la rivière Richelieu jusqu'au lac de Champlain et ce troisième poste, étant au milieu des deux autres, servira de communication très utile et très avantageuse.

Que si après cela Sa Majesté veut bien passer plus outre, qu'en toute diligence elle garnisse toutes les dix provinces du même soin que les premières et sans doute elle sera le maître du plus beau et du plus grand empire du monde.

De cette vérité il n'y a point d'homme d'expérience qui n'en convienne.

Mais parce que l'affaire est de grande importance, je la reprends pour la troisième fois et lui donne trois faces.

La première sera que si le Roi n'y pense de la bonne façon et ne s'y veut pas plaire, il ne faut qu'en laisser la conduite à l'évêque et aux missionnaires qui peu à peu se tireront de leur misère tout le mieux qu'ils pourront.

La seconde, pour peu que Sa Majesté médite là-dessus, il ne peut pas montrer ses soins à moins que de faire au plutôt la première dépense à Québec, laquelle assurément subsistera d'elle-même.

Pour la troisième, pour peu qu'elle désire passer plus avant, il n'y a point à hésiter ; il faut faire état dix ans durant de quatre cent mille francs d'argent, chaque année et de trois mille hommes de pied avec leur entretien pour trois ans.

Je ne doute pas qu'il se trouve de ces gens, lesquels veulent d'abord voir le profit des choses avant que d'en prendre la peine à raisonner sur ces desseins dans ces basses lumières, mais de les écouter n'est autre chose que tentation, puisque le bon sens ne croira jamais que tout ce qui se trouve sur la terre ne se rencontre pas dans la plus grande et la plus belle de ses parties.

Que si la dépense en est considérable, il est certain qu'à l'avenir l'utilité comme la gloire le sera sans comparaison davantage.

Quant au premier, je laisserai parler les laboureurs, charpentiers et chercheurs de mines, et pour l'autre, je me servirai d'un exemple.

La ville de Genève pour être sur un lac de vingt-six lieues de circuit, entourée de ses alliés qui la peuvent aisément secourir, pour cela est très considérable qui d'ailleurs ne serait qu'une place de tranchée à un corps de douze mille hommes.

Si donc il en va de la sorte pour un poste si médiocre, que sera-ce de plusieurs sur divers lacs de plus grande considération.

Et de plus que sera-ce des provinces entières établies sur le grand fleuve Saint-Laurent dont les eaux avec tous ces lacs n'en font qu'une, qui n'a point d'autre entrée que Québec, si ce n'est dans de simples canots d'écorce.

Le Roi qui, par la grâce de Dieu, est né dans les plus grandes occasions, qui les a surmontées dans un âge où à peine les autres les ont vues dans l'histoire en fera le discernement et mieux qu'aucun de son royaume en con-

naîtra les avantages et je ne doute pas que le même qui lui en a donné le mérite ne le conserve aussi pour ce grand oeuvre.

Lorsque je considère la fin des guerres de l'Europe depuis cinquante ans et le progrès que dans dix l'on peut faire ici, non seulement mon devoir m'oblige mais me presse d'en parler hardiment.

Après quoi il ne me reste rien plus qu'à demander à Dieu la grâce de son esprit pour l'adoration éternelle des louanges de sa volonté, dans les pensées de sa Majesté, et de tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher afin de recueillir un jour les fruits abandonnés depuis tant de siècles dans un lieu où tous les jours l'échantillon des choses nous découvre qu'elles y sont plus abondantes qu'autre part.

La description grossière du fleuve Saint-Laurent est de savoir que depuis Gaspé jusqu'à Québec il y a six vingt lieues, de Québec à Montréal plus de soixante, du Montréal à sept ou huit lieues plus haut elle fait deux branches dont l'une va trouver à quarante lieues un lac appelé Ontario, ce qui veut dire en sauvage le beau Lac, il a deux cents lieues de circuit, il répand ses eaux du côté du sud vers la Nouvelle Hollande et la Nouvelle Suède.

L'autre branche va au pays des Hurons et se jette à deux cents lieues de là dans un lac appelé la *mer douce*, à cause de son extrême grandeur, dont le circuit est estimé à plus de cinq cents lieues.

De celui-là à cent lieues plus loin l'on en rencontre un autre appelé le lac Supérieur duquel comme l'on croit les eaux s'en vont à la nouvelle Espagne et selon la commune opinion ce devrait être le milieu du pays.

Ainsi la longueur de ce fleuve n'aurait pas moins de huit cents lieues. Savoir depuis Gaspé jusqu'au milieu du lac Supérieur où aucune puissance considérable n'a d'autre entrée que par ici.

Je me trompe beaucoup si cela ne suffit pas pour établir un grand dessein et pour en douter il faudrait que

j'eusse oublié tant de dépenses vaines que j'ai vues en divers endroits.

Le cinquième de février, nous avons eu un tremblement de terre qui a duré près d'un demi quart d'heure, assez fort pour nous engager à un bon acte de contrition. Il a continué de temps en temps durant neuf jours et a paru jusqu'au dernier du mois mais toujours en diminuant.

Et comme ces choses non communes rangent parfaitement les Chrétiens à leur service, il est à croire que dans le coeur des autres elles y portent puissamment la terreur et la crainte particulièrement parmi cette canaille d'Américains habitués de sacrifier au démon pour savoir l'avenir.

Après ce dessus écrit le 7 juillet arriva ici un vaisseau qui m'apprit par quelques lettres de mes amis que les ordres du Roi pour ce pays étaient changés, et qu'au lieu d'un secours de deux mille soldats, il n'y venait seulement quelques femmes et quelques valets.

Cinq jours après, il arriva quatre députés de nos ennemis me demandant la paix et du secours contre les leurs et j'ose dire que si celui de Sa Majesté fut venu, j'eusse pu en trois mois de temps affranchir le pays de l'esclavage sous lequel il gémit depuis plus de soixante ans. Mais il n'y a que du temps perdu puisqu'il n'est rien au monde de plus aisé pourvu qu'il plaise au Roi d'en faire la dépense.

Et cela est si vrai que pour en rendre un compte plus exact et pour obéir aux ordres de me retirer qui me viennent je n'ai pas jugé à propos de les attendre davantage, laissant à Québec de fort bons officiers et l'ordre nécessaire pour maintenir les choses et en rendre compte à tous ceux qui les portent.

Au reste, Monseigneur, vous savez que c'est entièrement contre mes ordres que mon secrétaire vous a importuné d'une justification contre des gens qui ignorent trop ma profession pour en être les juges.

Lorsque je leur permis de s'en venir en cour je ne doutais aucunement qu'ils n'y fissent des vers à ma lou-

ange, mais l'intérêt du service du Roi et quarante ans d'expérience acquise sous les plus honnêtes gens qui aient commandé me semblaient mettre fort à couvert contre de si basses lumières et pour finir cette escarmouche, je me contenterai pour le respect que je dois à leurs robes, de vous assurer, Monseigneur, que par la grâce de Dieu j'ai non seulement bien et fidèlement servi, mais fort heureusement, selon les moyens que j'ai eus, et que jamais mes actions mieux connues n'exciteront la colère du Roi, ni de la Reine mère, c'est du dernier respect.

Monseigneur,

Votre très humble et très
obéissant serviteur,

Dubois d'Avaugour

Gaspé, le 4 août 1663 (1).

*Mémoire de ce qui seroit à faire pour se fortifier contre les
insultes des Iroquois en Canada (1663)*

Premièrement :

Vis-à-vis de Québec, de l'autre côté de la grande rivière, il serait nécessaire d'y faire un fort ; mais le moindre suffirait en cet endroit, même une redoute pourvu qu'elle fut bonne et bien palissadée.

Douze lieues au-dessus de Québec, il en faudrait faire deux, des deux côtés de la rivière qui peut avoir en cet endroit un quart de lieue de large, savoir : l'un à la Roche Brulée et l'autre au Cap de Lauzon ; il serait nécessaire que ces deux forts fussent garnis de quelque artillerie ; mais du reste ils pourraient se faire sans grande dépense, toutefois il les faudrait plus forts que le premier.

Aux Trois-Rivières qui sont à trente lieues de Québec, il y faudrait faire un autre fort vis-à-vis, de l'autre côté de la rivière, au sud de même que celui vis-à-vis de Québec.

Trois lieues au-dessus des Trois-Rivières où est le lac St-Pierre le pays est fort bon et est tout distribué aux habitants du pays ; mais ils ne le sauraient cultiver à

(1) Archives de la province de Québec.

cause des Iroquois qui viennent fondre en cet endroit plus qu'en aucun autre ; il faudrait y bâtir deux forts des deux côtés de la rivière, l'un à la Pointe du lac Saint-Pierre, l'autre vis-à-vis à l'embouchure de la rivière Nicolet à demi lieue de rivière l'un de l'autre qu'il faudrait garnir d'artillerie et il faudrait que ces deux forts fussent bons et beaucoup meilleurs que les précédents, toutefois il ne serait pas besoin qu'ils fussent réguliers, non plus que les précédents, mais seulement des demi-bastions du côté de la rivière et du lac et le reste en manière de redoute.

A douze lieues des Trois-Rivières, il y avait autrefois un fort de quatre bons bastions bien réguliers et bien revêtus nommé le fort de Richelieu qui incommodait prodigieusement les Iroquois, attendu qu'étant bien garni d'artillerie et la rivière étant en cet endroit plus étroite qu'en aucun autre les Iroquois ne pouvaient absolument passer par la rivière et étaient obligés pour descendre dans le pays, de faire un détour de trois ou quatre lieues dedans les bois, ce qui était cause qu'ils y venaient moins et nous laissaient plus en repos et présentement si l'on rétablissait le dit fort, ils iraient encore beaucoup moins que par le passé, attendu les autres forts, que de supposer qu'on bâtirait au-dessous dont je viens de parler ci-dessus : depuis plusieurs années le pays ayant été beaucoup abandonné et les Iroquois s'appliquant à surprendre le dit fort, à cause de l'incommodité qu'il leur donnait, ils ont trouvé grande facilité à le faire, attendu le peu de garnison qui y était dans les derniers temps, de sorte qu'il l'ont pris, brûlé les maisons et rasé entièrement les fortifications. Maintenant il serait nécessaire de rebâtir là un fort de quatre bons bastions bien réguliers et de le bien munir de bonne artillerie, cet endroit étant plus important que tout autre mais je crois qu'il suffirait pour épargner la dépense que les fortifications fussent de terre avec de bonnes palissades sans les revêtir de pierres.

De là, à dix-huit lieues, où est le Montréal, il ne serait besoin d'aucunes fortifications et pour le petit pays

du Montréal il y a déjà plusieurs redoutes qui suffiraient, pourvu qu'on fit un peu de dépense à les rétablir et y mettre des soldats.

Voilà l'unique moyen ne voulant ou ne pouvant pas aller dans le pays des Iroquois, de nous mettre à couvert de leurs insultes, attendu que tous les dits forts étant garnis de bon nombre de soldats, il faudrait en détacher incessamment pour garder les côtés de la rivière de l'un à l'autre fort.

Car pour ce qui est de couper les arbres et les mettre en traverse, ou de planter des palissades pour mettre notre pays à couvert, cela serait apparemment inutile attendu que l'étendue du pays qu'il faudrait palissader ou traverser d'arbres, est assez prodigieusement grande ; il serait impossible avec les quinze cents hommes que le Roi fait état d'y envoyer, de le pouvoir si bien défendre que les Iroquois qui portent chacun une hache comme leur principale arme, ne trouvassent facilité à les couper et s'ouvrir passage en tel endroit qu'ils voudraient.

Pour ce qui est de partir de Québec pour aller les combattre dans leur pays, la chose paraît presque impossible, attendu qu'il y a deux cents lieues de l'un à l'autre et qu'il y a plusieurs sauts ou chûtes d'eau dans la grande rivière, qui la met hors d'état d'être navigable pour y porter les équipages de guerre nécessaires, les sauvages étant contraints dans ces endroits de mettre pied à terre et de porter leurs barques jusque par de là le saut, et pour ce qui est d'aller par terre, tout le pays n'étant que bois et montagnes, il faudrait auparavant en avoir assez défriché pour laisser un passage, ce qui serait une chose de longue haleine et de fort grande dépense, ou plutôt impossible, attendu que le pays n'est pas assez peuplé pour fournir en peu de temps assez de monde pour faire un si grand travail.

Si les Hollandais voulaient donner passage aux troupes du Roi, la chose serait fort facile en allant débarquer les troupes dans les pays des Hollandais, qui n'est éloigné que de douze lieues de celui des Iroquois et où il y a une grande et forte navigable rivière qui va di-

rectement dans le dit pays des Iroquois, sur laquelle on pourrait facilement conduire les dites troupes avec tous les équipages de guerre.

Le major de Boston qui est la ville capitale des Anglais en ce pays-là, lequel on appelle le major Québin a autrefois fait entendre que si l'on lui voulait donner seulement vingt mille francs il entreprendrait de défaire entièrement les Iroquois, l'on pourrait s'informer si les Anglais seraient encore dans cette même résolution et quand le roi donnerait aux Anglais infiniment davantage que cette somme pour défaire les Iroquois, il gagnerait encore assurément beaucoup, et mettrait en peu de temps le pays en état d'être fort cultivé et valoir beaucoup.

Si l'on veut voir à combien pourrait monter la dépense pour construire tous les dits forts dont j'ai parlé ci-dessus, il ne faut pas oublier qu'il faut dans chacun bâtir nombre de maisons suffisant pour mettre les officiers et soldats à couvert.

Il serait outre cela nécessaire d'obliger les habitants du pays de défricher dans le terme d'une année, toutes les terres qui leur ont été données à chacun, à faute de quoi au bout du dit temps il faudrait donner le restant à défricher à ceux que l'on fera passer de nouveau dans le pays, afin que par ce moyen l'on fut plus proche les uns des autres, et que le pays étant défriché, se trouvât plus découvert ce qui serait un fort grand avantage contre les Iroquois.

Mrs de la Compagnie ont des magasins sur le bord de la Mer, il serait nécessaire dans l'accommodement que le Roi fera avec la dite compagnie que les dits magasins retournassent à Sa Majesté parce qu'ils nous seraient tout-à-fait nécessaires et en partant d'ici, il nous faudrait un ordre du Roi, afin que les commis de la dite compagnie ne fissent aucune difficulté de me les remettre entre les mains.

Il faut encore observer dans le dessein que l'on a d'y envoyer cette année des familles, qu'il faut envoyer autant de poinçons de farine que l'on y enverra de bouches,

pour leur nourriture jusqu'au temps que les terres qu'ils pourraient défricher produisent, attendu que le pays n'en porte que bien juste pour ceux qui y sont déjà.

Lorsque l'on y enverra des troupes il faudra prendre les mêmes mesures pour les vivres et ne s'attendre point au pays (1).

LETTRE DU PERE MENARD A UN DE SES
CONFRÈRES

Mon R. P.

Pax Christi.

Je vous écris probablement le dernier mot, que je souhaite être le sceau de notre amitié jusques à l'éternité, *am quem Dominus Jesus non dedignatur amare, quamquam maximum peccatorem: amat enim quem dignatur sua Cruce: que* votre amitié, mon bon Père, me soit utile dedans les fruits souhaitables de vos Saints Sacrifices. Dans trois ou quatre mois, vous pourrez me mettre au Memento des morts, vu le genre de vie de ces peuples, mon âge et ma petite complexion: nonobstant quoi, j'ai senti de si puissants instincts et j'ai vu en cette affaire si peu de nature, que je n'ai pu douter qu'ayant manqué à cette occasion, je n'en dusse avoir un remords éternel. Nous avons été un peu surpris, pour ne pouvoir pas nous pourvoir d'habits, et d'autres choses, mais celui qui nourrit les petits oiseaux et habille les lys des champs aura soin de ses serviteurs; et quand il nous arriverait de mourir de misère, ce nous serait un grand bonheur.

Je suis accablé d'affaires; tout ce que je puis, c'est de recommander notre voyage à vos Saints Sacrifices, et vous embrasser du même coeur que j'espère faire dans l'éternité.

Mon R. P.

Votre très humble et affectionné serviteur en Jésus-Christ,

R. Ménard

Des Trois-Rivières, ce 27 d'août, à 2 heures après minuit. 1660 (*Relation des Jésuites, 1659-1660*). (2)

(1) Mémoire attribué au gouverneur d'Avangour.

(2) Moins d'un an plus tard, le 7 ou 8 août 1661, le Père Ménard trouvait la mort dans les bois du Wisconsin où il s'était égaré.

MOREAU DE SAINT-MÉRY

Moreau de Saint-Méry (Médéric-Louis-Élie), né à Fort-Royal (Martinique), le 28 janvier 1750, mort à Paris le 28 janvier 1819. Il vint à Paris à l'âge de dix-neuf ans et se fit recevoir avocat au Parlement. Il repartit pour la Martinique en 1772, alla exercer sa profession au Cap-Français, puis devint membre du Conseil Supérieur Colonial de Saint-Domingue en 1780. Rentré à Paris en 1784, il y publia en six volumes *les Lois et Constitutions des Colonies françaises de l'Amérique Sous le Vent, de 1539 à 1785*. Il fonda en même temps le *Musée de Paris*. Président de l'Assemblée électorale en juillet 1789, il prit une part active aux premiers événements de la Révolution et fut nommé député de la Martinique à l'Assemblée Constituante. Après le 10 août 1792, il fut arrêté et réussit à s'évader et à se réfugier aux États-Unis. Il fonda à Philadelphie une librairie et publia la *Description topographique et politique de la partie espagnole et de la partie française de l'île de Saint-Domingue* (1796 à 1798). Il revint de nouveau en France (1799) et fut nommé historiographe de la Marine, puis conseiller d'État (25 déc. 1799). Bonaparte l'envoya comme résident à Parme (22 sept. 1800) et lui confia l'administration des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla (1802). Destitué en 1806, il vécut d'une pension que lui fit sa parente l'impératrice Joséphine.

L'on s'est demandé dans quel dessein Moreau de Saint-Méry rassembla les documents de la collection qui a gardé son nom (M. Richard, *Rapport sur les archives*, 1899). Il suffit d'examiner la nature des pièces qui la compose pour s'en rendre compte. Ces 287 volumes se rapportent tous aux colonies de l'Amérique. En préparant les deux ouvrages qu'il a publiés, Moreau de Saint-Méry a rencontré les pièces du Canada qui étaient alors mêlées à celles des Antilles (Guadeloupe, Martinique, Saint-Domingue). Ces pièces étaient intéressantes; il en a fait prendre copie ou il en a gardé les originaux. Son choix s'est étendu aux dépêches envoyées (Série B) comme aux lettres reçues (Série C 11). Il a pris de toutes parts, dans la correspondance adressée aux intendants de la Rochelle et de Rochefort ou reçue d'eux, comme dans les édits et ordonnances de la série A. De là vient la variété

des pièces qui composent sa collection. Moreau de Saint-Méry était avocat; il avait déjà recueilli les documents qui lui ont aidé à préparer son livre sur les lois et constitutions des Antilles. En examinant soigneusement la nature des pièces qu'il a recueillies sur le Canada, on verra qu'il a choisi de préférence celles qui regardent la justice et les tribunaux. Il n'a pas dédaigné non plus les documents piquants qui relatent les épisodes si mouvementés des querelles des gouverneurs et des intendants, les querelles des civils et des religieux: enfin, on voit qu'il cherche encore à recueillir les instructions royales données aux administrateurs de la colonie. Sa collection forme un tout caractéristique. On dirait qu'il a eu en préparation un ouvrage sur les coutumes et les usages de la Nouvelle-France. Moreau de Saint-Méry était un collectionneur dans le même genre que Pierre Margry, qui fut plus tard directeur des Archives de la Marine. Celui-ci s'est attaché de préférence à découvrir et à rassembler les documents relatifs aux voyages et aux découvertes dans l'Ouest américain afin d'en former la trame de son grand ouvrage. Moreau de Saint-Méry visa les lois et les coutumes, la vie administrative. Après sa mort, l'État acheta sa collection, comme il acheta aussi celle de Margry, reprenant en même temps que les copies, les originaux qui s'y trouvaient égarés. La collection Margry se trouve à la Bibliothèque Nationale, celle de Moreau de Saint-Méry aux Archives des Colonies. Peut-être que les deux auraient dû être réunies sous un même toit, puisqu'elles étaient tirées à peu près des mêmes sources.

Sans doute que dans la collection Moreau de Saint-Méry, il se trouve un grand nombre de pièces que l'on rencontre ailleurs, soit dans les séries B et C 11 des Colonies, soit aux Archives des Affaires étrangères ou parmi les manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Cependant il vaut mieux la lire ou la copier sans en rien négliger. Il est vrai que ces pièces font double emploi et augmentent parfois les frais de copie, mais elles serviront bien souvent à la comparaison ou à la collection. Il est bon d'ajouter qu'un grand nombre de pièces originales se trouvent dans la collection Moreau Saint-Méry qu'il est impossible de rencontrer ailleurs. Elles ont été détachées sans doute de leur classement régulier, mais il vaut

mieux encore les laisser là où elles sont, quoique cela oblige à double recherche et à double lecture. Nous n'avons pas besoin de dire qu'en consultant, soit l'une ou l'autre des séries B ou C II des Archives des Colonies, il faut absolument et toujours référer aux dates correspondantes de la collection Moreau Saint-Méry, car très souvent celle-ci complète les vides et les manquements des deux autres. Disons, enfin, qu'il se trouve dans cette collection Moreau Saint-Méry beaucoup de pièces imprimées de l'époque que l'on ne rencontre pas ailleurs.

Moreau de Saint-Méry, qui a tant compulsé dans le Dépôt des Colonies et les registres de la Marine, a fait aussi de nombreuses recherches aux Archives du ministère des Affaires étrangères, grâce, assure-t-on, à la protection de Louis XVI, à qui le marquis de Castries l'avait recommandé (J.-Edmond Roy, *Rapport sur les Archives de France*).

REPOSE

Le sieur de Cananville (XXXV, p. 427) — Simon Soumande, sieur de Cananville, était né à Québec le 2 janvier 1668, du mariage de Pierre Soumande, maître-taillandier, et de Simone Côté.

Le sieur Soumande de Cananville se trouvait à Tadoussac en 1690 lorsque la flotte de Phips remonta le Saint-Laurent pour s'emparer de Québec. Il se hâta d'envoyer un courrier informer M. Provost, major de Québec, que les Anglais étaient à la veille d'arriver à Québec.

M. Soumande de Cananville décéda à Québec cinq ans plus tard comme on le voit par l'acte de sépulture suivant :

“ Le treiziesme jour du mois de novembre de l'an gby^e quatre vingt quinze a esté inhumé au cimetièrre de l'Hostel-Dieu par moy François Dupré, curé de Québec, Simon Soumande, sieur de Cananville, marchand bourgeois, âgé de vingt cinq ans ou environ, après avoir reçu les sacremens de pénitence, viatique et Extrême onction; en présence de Jean Dubreuil et Jacques Michelin, témoins. Signé François Dupré.”

REPONSES

La première femme française au Canada (XXXV, p. 719.)—C'est en 1620 que Hélène Boullé, épouse de Champlain, passa dans la Nouvelle-France. Elle devait vivre quatre ans à Québec. On est généralement sous l'impression que madame de Champlain fut la première française qui eut le courage de passer la mer pour vivre dans une pauvre bourgade comme Québec. Madame de Champlain, jeune, riche, accoutumée à se donner toutes ses aises, eut certainement un grand mérite de suivre son mari à Québec. Mais quelques autres Françaises l'avaient précédée dans le Nouveau-Monde.

En 1616, trente-deux colons vinrent s'établir dans la Nouvelle-France. Un de ces colons, Michel Colin, était accompagné de sa femme. Elle se nommait Marguerite Vienne.

Colin mourut quelques jours après son arrivée, à la suite, probablement, des fièvres contractées à bord du navire qui l'avait conduit ici. Champlain, dans ses *Voyages*, ne nomme pas Colin une seule fois. C'est Sagard qui nous apprend sa mort.

Dans son *Histoire du Canada*, après avoir noté la rencontre aux Trois-Rivières le 1er juillet 1616, du Père LeCaron, qui arrivait du pays des Hurons, et du Père Dolbeau, qui y était monté pour la traite, il ajoute :

“Après qu'ils se furent entresalués et rendu les actions de grâces à Dieu Notre Seigneur, le bon Père Dolbeau leur apprit comme dès le 24e jour du mois de mars passé, il avait ensepulturé un Français nommé Michel Colin avec les cérémonies usitées en la Sainte Église Romaine, qui fut le premier qui reçut cette grâce là dans le pays”.

Sagard ne veut pas dire par là que Colin fut le premier Français qui décéda à Québec. Un bon nombre de Français étaient morts du temps de Cartier, de Roberval et même depuis la fondation de Québec. Mais Colin fut le premier qui eut les *cérémonies usitées*, c'est-à-dire un service sur le corps comme la chose se pratiquait en France.

Marguerite Vienne ne survécut pas longtemps à son mari. Elle décéda quatre mois plus tard, le 19 juillet 1616. C'est encore Sagard qui nous donne ce détail.

Il nous dit qu'une fois la traite finie aux Trois-Rivières, les Pères Dolbeau et LeCaron se rendirent à Québec, "d'où le Père Joseph (Le Caron) se mit en chemin avec le Père Denis Jamet pour Tadoussac et de là pour la France". Il ajoute :

"Le 15 du même mois (juillet), le Père Dolbeau donna pour la première fois l'extrême-onction à une femme nommée Marguerite Vienne, qui était arrivée la même année dans le Canada avec son mari pensant s'y habituer, mais qui tomba bientôt malade après son débarquement et mourut la nuit du 19 puis enterrée sur le soir avec les cérémonies de la Sainte Église".

En 1617, Louis Hébert arriva à Québec avec sa femme, Marie Rollet, et ses trois enfants, deux filles et un petit garçon.

En 1619, deux autres *ménages*, probablement Nicolas Pivert et sa femme, Marguerite Lesage, et Abraham Martin et sa femme, Marguerite Langlois, arrivaient à leur tour à Québec.

Madame de Champlain vécut donc à Québec de 1620 à 1624 en compagnie de madame Hébert et de ses filles, de madame Abraham Martin et de ses filles et de madame Nicolas Pivert.

Michel Clouet (XXXV, p. 716) — Fils de Joseph-Michel Clouet et de Madeleine Bergevin, naquit à Beauport le 9 janvier 1770. Il épousa, à Québec, le 15 juin 1801, Marie-Joseph Lépine.

M. Clouet était un marchand de ferronnerie à Québec. Il fut nommé capitaine au second bataillon de milice de la ville et banlieue de Québec, le 17 mars 1812. Nommé commissaire pour la démolition du marché de cette ville, le 23 mai 1815; il fut fait juge de paix en avril 1823; commissaire pour les réparations à la chambre du Conseil législatif, le 23 mai 1828; pour l'érection d'un hôpital pour les émigrés, à Québec, le 20 décembre 1830; président de l'élection des con-

seillers municipaux à Québec, lors de l'octroi d'un gouvernement autonome à cette ville en 1833; commissaire pour l'agrandissement de l'hôpital de Marine à Québec, le 4 juillet de la même année.

M. Clouet représenta le comté de Québec à l'Assemblée législative, du 22 octobre au 23 août 1833, lorsqu'il donna sa démission.

Il mourut à Québec le 5 janvier 1836, âgé de soixante-six ans.

Il était l'oncle d'Etienne Parent et il fut aussi son protecteur.

Francis J. Audet

ACTE DE SEPULTURE DE J.-B. DE HAUTE-
VILLE (QUÉBEC)

Le vingt et un d'août mil sept cent cinquante sept a été inhumé dans l'église de cette paroisse M. Jean-Baptiste de Hauteville, écuyer, sieur de Dégénétais, natif de la paroisse Duménil Thébaut, en basse Normandie, lieutenant au régiment de la Reine, décédé le jour précédent, âgé de vingt ans. Étaient présents Mrs Chevalier, Baudoin, Gravé, prêtres du Séminaire de Québec, et grand nombre d'officiers.

J.-F. Récher, curé de Québec (1)

QUESTION

Le cardinal de Richelieu, dit Tallemant des Réaux, fit faire la réforme des monastères de femmes parce que madame de Frontenac, religieuse à Poissy, s'avisait de danser un ballet avec cinq autres religieuses. Cette dame de Frontenac était la fille du premier maître d'hôtel. N'était-elle pas la soeur de notre gouverneur de Frontenac ?

A. B.

(1) Registres de Notre-Dame de Québec.

ORFEVRES ET BIJOUTIERS DU REGIME FRANCAIS

Pour faire suite aux notes que nous avons publiées, il y a quelque temps sur les cadrans, horloges et montres d'autrefois, nous ajoutons la liste des orfèvres, bijoutiers, etc., dont nous avons relevé les noms jusqu'à ce jour.

“ Autrefois, dit un auteur, l'horloger ou l'orfèvre capable de faire une horloge ou une montre, était un artisan connaissant toutes les parties d'une montre et pouvant au besoin en retoucher toutes les organes.

“ Pour cela, il fallait avoir fait un apprentissage de plusieurs années, et de plus, avoir acquis une certaine expérience.

“ Le bon horloger-rhabilleur, tout comme le bon médecin, doit avoir beaucoup soigné... de montres malades.

“ Or aujourd'hui, les jeunes gens supportent difficilement la contrainte d'un long apprentissage, les parents ne veulent ou ne peuvent faire le sacrifice d'attendre si longtemps le premier gain de l'enfant. Aussi les bons horlogers pour la réparation de la montre se font de plus en plus rares.

“ D'ailleurs par suite de l'introduction de machines, de la spécialisation et de la taylorisation, il y a peu d'artisans qui connaissent toutes les parties du métier d'horloger et encore moins celles des métiers d'orfèvre et de bijoutier.”

En effet, les bijoux en tous métaux : chaînes, broches, épinglettes, bagues, bracelets ne sont plus guère du domaine de la petite industrie, à de modestes exceptions près.

x x x

Constatation curieuse. Ce sont les orfèvres qui apparaissent en la Nouvelle-France avant les horlogers. Peut-être parce que ceux-là pouvaient tout aussi bien faire un bijou que faire la réparation des montres ou

des horloges. Quoiqu'il soit, procédons à étaler notre cueillette :

1695, 10 octobre (étude Maugue) — Vente d'une terre à Saint-Sulpice, par Antoine Olivier le Picard "orphèvre" à Paul Blanchard. Le vendeur avoue ne pouvoir cultiver ou se tirer d'affaires sur une ferme, bien qu'il y ait quatre arpents de terre labourable à la pioche. Évidemment les instruments agricoles sont plus lourds à manier que les outils d'un orfèvre.

1713, 13 mai — Jacques Pagé Carcy, se disant natif du Canada, était en France et demandait la permission de s'établir à Paris et d'y exercer le métier d'orfèvre. Et comme il fallait être maître pour obtenir le privilège qu'il convoitait, il invoquait avoir exercé son métier pendant dix ans en la Nouvelle-France et cette raison valait (1).

1714 — Jacques Gadois dit Mauger, du nom de sa grand-mère, et marié à Marie-Madeleine Chorel-Dorvilliers. Petit-fils du fameux Pierre Gadois, premier habitant de Montréal (2) et fils de Pierre Gadois, arquebuser, le sieur Jacques Gadois-Mauger fut un orfèvre de renom. Il avait probablement sa boutique et son logement rue Capitale, en plein vieux Montréal, et dans le quartier le plus commercial du temps. Sa maison fut rasée au cours du grand incendie de 1721 (3). Une de ses filles épousa Charles-Joseph de Noyelle, et un de ses fils se maria à Jeanne-Madeleine Godefroy de Vieux-Pont.

Le sieur Jacques Gadois Mauger fut inhumé le 24 novembre 1750, âgé de 64 ans.

1717, le 19 mars, à Notre-Dame de Montréal, François Chambellan, bijoutier, né en 1688, à Paris, épouse Marie-Anne Monmellian. Il convole, le 2 mai 1721, avec Marie Ducasse.

1718, Jean Deschevery dit Maisonbasse, marchand, orfèvre, vécut à Montréal de 1718 à 1730 (Tanguay, vol. III, p. 367).

(1) *B. R. H.*, 1926, p. 347.

(2) *B. R. H.*, 1923, p. 36.

(3) *Canadian Antiquarian*, 1915, no 2.

1719, J.-B. Saint-Marc (ou Mars) épouse Madeleine Pepin, à Montréal le 20 novembre 1719. Il avait boutique d'orfèvre et demeure rue Saint-Joseph (aujourd'hui Saint-Sulpice). Sa veuve vend sa maison à Samuel Payne, orfèvre, époux de Marguerite Garan, le premier mars 1726 (Adhémar). Après avoir fait inventaire au mois d'octobre, dame veuve Saint-Marc, convole avec Charles Tessier le 29 octobre 1726.

1748, Ignace-François Delzenne, orfèvre, épouse à Montréal, en 1748, Catherine Janson LaPalme. Le 31 janvier 1751, on enterre un de ses enfants en nourrice à Saint-Laurent.

Le 9 juillet 1752, Delzenne vend une propriété à Jean Péladeau, arpenteur, et une autre à Claude Benoit, "chirurgien pour le public".

Le dernier orfèvre dont il soit fait mention dans nos notes est Louis Palin dit Dabonville ; lequel devait avoir acquis une certaine fortune puisque le premier août 1763 il consent un prêt de 3758 livres, 10 sols, à Vincent Larbre, marchand, demeurant au faubourg St-Joseph.

Ce Palin Dabonville est probablement celui que Tanguay nomme Louis Charles et qui avait épousé Geneviève Beluche, à Québec en 1727.

Il mourut à Montréal le 24 février 1774, âgé d'environ 78 ans.

Comme l'acte de sépulture n'indique pas si le défunt était veuf ou célibataire, nous ne pouvons dire s'il s'agit du même personnage.

Ultérieurement, nous pourrions dire quelques mots sur les horlogers du régime anglais.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Fut-il fait un inventaire de l'armement de Québec remis par M. de Ramezay au général Murray? Une relation anglaise dit " Nous trouvâmes dans la ville 180 pièces de canon de deux à trente-six, un certain nombre de mortiers et une grande quantité de munitions, etc. etc. "

Alf.

UNE AVENTURE AMOUREUSE DE M. DE LA PARQUIÈRE

Le 11 novembre 1757, Montcalm écrivait, de Québec, au chevalier de Lévis, alors à Montréal :

“ Je vous envoie une lettre de M. de la Parquière, capitaine en second du régiment de Béarn, qui vous prouvera qu'à tout âge on peut faire des folies. Quoique jusqu'à présent il se soit fait nombre de mariages ridicules parmi les officiers des troupes de terre, il est des bornes à tout, et l'on finirait par me demander à épouser des servantes. Dites à ce chevalier de Saint-Louis que je ne lui réponds pas parce qu'il m'est dur, quoique nécessaire, de refuser à un homme de son âge la permission de faire une folie indécente, que je lui renvoie sa lettre pour qu'il ne reste pas entre mes mains vestige d'une proposition ridicule de la part d'un officier à qui je veux conserver toute mon estime. Je ne doute pas que, vu la proximité, cet officier n'habite LaPrairie ; c'est le cas de le faire rester à ses drapeaux, quoique ce ne soit pas un petit jeune homme. Si ce vieux officier a promis indiscrètement parole à cette petite bourgeoise, mon refus doit lui faire grand plaisir et le mettre à l'aise, parce que nous ne sommes jamais astreints à tenir que les paroles qui dépendent entièrement de nous. Il aura fait tout ce qui était en lui en me demandant la permission ; mon refus le met à l'aise. Si vous voulez vous faire appuyer dans la remontrance que vous lui ferez par celui de ses camarades en qui il a le plus de confiance, adressez-vous à l'empereur de la Chine, qui, suivant M. de la Bourlamaque, veut faire alliance avec le Grand Mogol, c'est-à-dire à Montgay. Au reste, honni soit qui mal y pense sur cette mauvaise plaisanterie que je viens de faire.”

M. de Montcalm réussit-il à empêcher M. de la Parquière à faire ce mariage ridicule pour un homme de son âge et de sa position ? La chose est probable car Tanguay ne mentionne pas le mariage de cet officier. La demoiselle qui attira ce vieil amoureux était, d'après Montcalm, de Laprairie.

LES HABITANTS DE MONTREAL EN 1673

De 1667 à 1681, c'est-à-dire durant un intervalle de quatorze ans, on ne paraît avoir fait aucun recensement nominal dans la Nouvelle-France, aussi, une liste contenant les noms des colons ayant "feu et lieu" dans l'île de Montréal en 1673 devrait être bienvenue des chercheurs, des historiens et des généalogistes.

Cette liste se trouve parmi les documents divers du palais de justice de la métropole et elle porte ce titre : "Rolle des habitans de l'isle de Montréal".

Ce document est le plus ancien rôle de cotisation qui nous soit parvenu, et voici à quel propos il fut dressé.

Le 15 de juin 1673, M. de Frontenac, accompagné de sa garde et de volontaires, arrivait à Montréal en route pour le lac Ontario où il allait fonder le fort qui porterait son nom.

M. de Frontenac surveilla lui-même les derniers préparatifs de l'expédition ce qui le retint treize jours dans notre localité.

Profitant de la présence du gouverneur général, le syndic de Montréal, Louis Chevallier, lui soumettait que les habitants de la ville se voyaient forcés d'héberger, à leurs seuls frais, la garnison qui protégeait tous les colons de l'île ce qui leur semblait très injuste; pour remédier à cela, M. Chevallier suggérait donc qu'un impôt fut prélevé sur tous les habitants de la seigneurie afin que l'on put loger la garnison dans une maison louée ou dans un bâtiment que l'on construirait à cet effet.

Le gouverneur entendit le syndic et il émit une ordonnance dans le sens indiqué.

Malgré l'ordonnance personne ne se pressait d'agir, car le 28 de novembre suivant, M. Charles d'Ailleboust, sieur des Musseaux, juge civil et criminel du lieu, crut devoir intervenir et notifier les habitants de s'assembler pour prendre une décision.

Cet avis de convocation fut lu à l'issue de la grand'messe, jeudi, le 30 novembre et dimanche, le 3 décembre 1673.

Enfin, en ce dernier jour, les habitants se réunissaient au Château de Montréal, et firent alors comme on fait de nos

jours; ils choisirent ce qui leur sembla le moins coûteux, la location d'une maison, puis, on commença la liste des contribuables. Parmi ceux-ci, il ne figure que les gens "corvéables et taillables", car les religieux, les gentilshommes "ceux qui vivent noblement" et les officiers publics étaient exemptés des taxes de ce genre, ce qui ne veut pas dire que le roi ne trouvait pas moyen, de temps à autre, d'obtenir des classes privilégiées de quoi remplir son trésor.

— Ceux qui voudraient utiliser la liste que nous reproduisons, n'auront qu'à recourir à Tanguay, tome premier, et à notre liste des colons parus dans le *Bulletin des recherches historiques* de 1927.

— Pour les aperçus qu'ils nous donnent sur les moeurs de nos ancêtres et par la suite de noms qu'ils contiennent, ces documents peuvent fournir une page intéressante à l'histoire de Montréal.

— On remarquera que dans le rôle, après la plupart des noms, il y a un x ou un o. Nous ignorons la signification de ces signes. De plus, quelques noms ont été rayés dans l'original, mais nous les avons inclus, quand même, en les faisant suivre du mot rayé entre parenthèses.

— Ajoutons quelques renseignements sur celui, qui, à cette époque, représentait les habitans de Montréal vis-à-vis les autorités.

— Louis Chevallier, né à Caen, en 1624, vint au Canada avec la recrue de 1653. Cordonnier de métier, il avait quelque instruction, car il signe très bien. Il reçut une première concession en 1662 et une seconde en 1666. Célibataire et intime avec Jean Decaris il finit par résider chez ce dernier et c'est là probablement qu'il mourût.

— Nommé syndic en 1672, il dut occuper sa charge pendant trois ans, suivant la coutume.

Documents

1673—3e. décembre — Regallement pour le Corps des gardes de la garnison de Montréal.

— Sur ce qui Nous a esté Remonstré par louis Chevallier procureur Sindic des habitans de L'Isle de Montréal, qu'il a obtenu de Monseig' Le Comte de frontenac Gouverneur de Canada, Une ordonnance en datte du vingt sept Juin dernier,

par laquelle, Il est ordonné, qu'il seroit fait tous les ans Un ré-
galement Sur tous les Bourgeois et habitants de la Ville et
Isle de Montreal, pour avoir Une somme de Cinquante Livres
pour le payement du logement des Soldats de Monsieur le
Gouverneur de ladte Isle, Si mieux N'ayment, lesd. habitans,
faire Un fonds, pour Achepter Une maison, ou faire Bastir
Un Corps de garde po. le logement desd Soldats, laquelle or-
donnance, fut publiée et affichée par Cabazié Sergent de ce
Bailliage, Le Vingt quatriesme Jo' de Sepbre. Ensuivant ou
besoing a esté Sans que pour ce Aucuns desdits habitans ayent
fait aucune offre pour l'Exécution de la dicte ordonnance ce
qui pourroit porter Une Incommodité notable aux Bourgeois
de la dite Ville Si led. procureur Syndic estoit obligé de loger
lesd. Soldats par quartier dans leurs Maisons Avec Leurs
femmes et Enfans, n'estant pas d'ailleurs Raisonnable, que les
habitans des Costes de ladte Isle, qui sont aussy bien que ceux
de la Ville Sur la Protection et Sauvegarde de Monsieur le
Gouverneur du lieu, ne contribuent de Leur part aucune chose
po. led. logement, requerant d'y estre par nous pourveu, Tant
Sur l'exposé cy dessus que Sur le payement de la Somme de
Cinquante Livres dont il a respondu au nommé la Croix (1)
pour Une année de loyer de Sa Maison ou Sont a present logé
Les dits Soldats qui escherra au Vingt Septie. de Mars pro-
chain, Nous après lecture faite de ladte. ordonnance, et ouy
Sur ce le procur'. fiscal de L'Isle, en ses Remonstrances et
conclusions, et led. Chevalier, qui nous a dit avoir obtenu per-
mission de Mons. Perrot Gouverneur de Cette Isle po. faire
assemblée desd. habitans po. faciliter l'exécution de ladte or-
donnance, Avons ordonné et ordonnons que lesd. habitans
S'assembleront Dimanche prochain à l'Issue de la grande
Messe en la chambre de Nre. Audiance Au Chasteau de
Montreal, pour delliber. entre eux en la présence des Sei-
gneurs et des officiers de ce Baillage, Sur la Cotisation des
deniers A lever Jusqu'à concurrence de Laditte Somme de Cin-
quante livres dont led. procureur Syndic A Respondu po. eux
aud. LaCroix, Ensemble, pour Continuer, tous les ans ladte
Cottisation ou pour fournir chacun Une Some. Suffisante
pour la Construction d'Un Corps de garde qui ne pourra Ser-

(1) Ce peut être Nicolas Hubert dit Lacroix, tailleur qui possédait un emplacement rue S.-Jean-Baptiste.

vir qu'à loger lesd. Soldats, desclarons, que faute par lesd. habitans. de Se trouver en ladte Assemblée, que nous procéderons Tant en absence que presence aud. Régatement en la présence esd Seigneurs, de leur procureur ou personne comise. de le. part des officiers de ce Siège et du procureur Syndic, et qu'au payement des Sommes dont chacun sra cottisé, Tous y Sronte Contraints par toutes Voyes dues & raisonnables mesme comme pour les propres affaires de Sa Majté.

Mandons Aud. Cabazié, de publier & afficher nre. présente ordonnance Jedy prochain à L'Issue de la grande Messe de parre. et de la publier de Nouveau Dimanche prochain a pareille heure, Laqllle. Sera exécutée Selon Sa forme & teneur, nonobstant oppositions ou appellations quelconques faites ou à faire et Sans préjudice D'Icelles., fait & donné par Nous Charles d'Ailleboust Escuyer, Sr des muceaux, Baillif, Juge Civil & Criminel, de ladte Isle le Vingt huitieme novembre XVI, Soixante & treize.

C. Dailleboust

Leur publié Et affiché Coppie de l'ordre cydessus le Judy dernier Jour de Novembre 1673 allissue de la grande Messe de paroisse et lieu accoustumé par Moy Sergent au bailliage de lad. Isle Sous'né A Ce que personne n'en Ignore.

Cabazié

Leue et publié derrechef l'ord'ce cy dessus par moy Sergent Susd Sous'né. le dimanche, troisième Xbre 1673 allissue de la grande messe de paroisse et lieu accoustumé dud. Montreal A ce qu'aucun n'en Ignore.

Cabazié

Procès verbal de l'assemblée

Ce Jourdhuy Dimanche, troisié. decembre IVIe Soixante & Treize a L'Issue de la grande Messe de parre. ditte en l'église de Montreal, Nous charles d'ailleboust Escuyer &c., Bailif Juge civil) Criminel de la terre & seigneurie dud. Montreal Somme transportez avec Le procureur fiscal de ce Bailliage) nre. Greffier, Au chasteau, dud. lieu ou nous avons trouvé Mre françois Dollier &c., le pro' Syndic avec plusieurs habitans qui s'y estoient assemblés, Suiva. Nostre ordonnance. Leue et publiée, les dernier novembre de la pn'te Année et de ce jour, pour delliber., sur le Contenu en lad. Ordonnan-

ce, et conformément à Celle de Monsigr. le Compte de fronteaue, par luy rendue Aud. chasteau A la req. dud. pro' Syndic le 27e Juin, de la de. Année, Leue & publiée par Cabazié Sergeant le 24e sepbre. ensuivant, A scavoit S'il Le seroit plus a propos de faire Bastir Un Corps de garde, po. loger les Soldats de la garnison de Monsr. Le Gouverneur dud Montreal, ou de Louer tous les ans Une Maison, pour ce faire & après que la pluralité ds Voyes par nous recueillies en la pn'ce cy dessus, A Esté de Louer une maison & quils ont offert Volontairement, de fournir Un fonds pour entretenir led. Louage, & po. payer les Loyers de Celle que lesd. Soldats occupent présentement Suiva. la cotte qui en Seroit par Nous faite en la pn'ce, desd. Seigneurs ou de le. procureur.

Nous après avoir ouy le procur.'en Ses Remonstrances & Conclusions, et qui a Consenty a ce que La ditte cotte fut faite Avons ordonné et ordonnons que nous procederons Incessamment A faire lade. Cotte & r-galement en la pn'ce. desd. Seig. & de le. pror. fiscal sur tous les hans. de lade. Isle, & autres qui y ont feu et lieu, Suivant Leurs moyens, A l'exception toutes fois des officiers de Justice, les Gentilshommes, et Ceux qui tiennent les terres en fiefs Nobles, Jusqu'à ce que nous en ayons communiqué avec Mond. Seigneur le Comte et qu'il aye réglé les différends qui pourroient naistre contre les Gentilhommes et Ceux qui Vivent Noblement, de laquelle Cotte et régalement, n'entendons pas y comprendre L'hospital, Religieuses & filles de la Congrega'on de ce lieu Comme n'estant pas Sujets a Cette contribution., et d'autant qu'il Se pourroit trouver quelques Uns desd. hans. refractaire Aus dites ordonnances, Nous ordonnons, que led. Régalement. Sera exécuté Suivant Sa forme et teneur.

Nonobstant oppositions. ou appella'ons, quelconq. faites ou a faire & Sans prejudice d'Icelles & qu'ils seront Contraints, à fournir aud. procur. Syndic les Sommes auxqelles. Ils Seront par nous Cottés Sd le payemt. desquelles Se fera en marchandise, bled, pelleteries ou argent le tout ayant cours & au prix des Marchands habitués en ce lieu et ce par toute Voye dues & raisonnable même par Saisie et Vente de le. biens, la Recepte desquelles Sommes, et des employs d'Icelles led. procureur Syndic nous en rendra Compte en la presence desd. Sei-

gneurs et de le. procureur fiscal & Sur Icelle sera préallablement prise la soe. de Cinquante Livres pour payer Le loyer de lad. Maison présentement occupée et les frais de Justice qu'il conviendra faire pour cette exécution et que led. procureur Syndic ne pourra employer aucune desdte somme en dau'e affaires quoy que publicq. que du consentement desd hans. avec lesquels Il en dellibera. en n're presence & dud procureur fiscal par assemblée publicq. fait et donné par Nous Juge susd' en lade. assemblée convoquée aud. chasteau, par permission de monsr. le Gouverneur de ce lieu pour ce faire accordée aud. pro. Syndic Lesd. Jour et an.

Ce fait & a l'instant Avons en la Presence de Messr François de Casson & d u procureur fiscal de ce Bailliage procede a ladte Cottisation Comme cy apres est Contenu. Premièrement, etc. François dollier de Casson

C. Dailleboust

Rolle des Habitants de l'Ile de Montréal

— 5 décembre 1673 —

	Livres	S.	D.
1.—Jean Gris Me Taillandier, X.	2	0	0
2.—Jean Roy dit des Chatre, X.	2	0	0
3.—Nicolas Ozanne, (rayé)			
4.—Nicolas Ragueneau (rayé)			
5.—Mathias Chaitteteau	2	0	0
Tanguay I, 122, écrit Chatouteau			
6.—Estienne Élbert dit St. Martin X.	1	0	0
7.—Vincent Alix dit La Rosée X.	1	0	0
(Tanguay, I, 5 le nomme Aly.)			
8.—Le nommé Prévost (rayé)			
9.—Boutentrin (rayé)			
(Cet individu était à Lachine au mois de février 1689, il figure dans une copieuse lettre du curé Remy qui l'accuse de calomnies, etc. Doc. judiciaire.)			
10.—Laurent Borry dit Grandmaison	10	0	0
11.—François Noir dit Rolland	12	0	0

(Ou Le Noir. Fameux ainsi que sa femme nommée Charbonnier et Seigneur pour leurs démêlés avec les autorités.)			
12.—André Rapin dit La Musette X.	2	0	0
13.—Barthelemy Vinet La Rente X.	2	0	0
14.—Jean Duceau dit Baron	2	0	0
15.—Pierre Barbary dit Grandmaison	0	10	0
16.—Jean Baune dit la franchise X.	0	10	0
17.—La Chasse X.	1	0	0
(Probablement Pierre Gilbert dit La Chasse qui épouse la veuve de Nicolas Millet en 1685.)			
18.—Estienne La Lande dit l'Angliche X.	2	0	0
19.—Jean fagret dit petit bois X.	2	0	0
(Tanguay, I, 120 et 227 le nomme Fagueret. Tué par les Iroquois à Lachine le 5 août 1689.)			
20.—Pierre Gautier dit Sagouingara X.	1	0	0
21.—Louis homme X.	2	0	0
(Doit être lui que Tanguay I, 308, appelle Hoinier et Horne.)			
22.—René Culerier.	5	0	0
(Marchand et traiteur fameux.)			
23.—Jean Milot	4	0	0
(Il acquit le fief de Cavalier de la Salle à Lachine.)			
24.—Pierre Perrusseau X.	0	5	0
25.—Jean Chevallier X.	2	0	0
26.—Louis Fortin dit La grandeur X.	2	0	0
27.—Georges Aletz, Menuisier,	3	0	0
28.—Pierre Tabaux dit Léveillé X.	1	0	0
29.—André Merlaud dit la Ramée X.	2	0	0
30.—Charles Thoulommé X.	2	0	0
(Ptolomé. Noyé au Sault-Saint-Louis en 1679.)			
31.—Claude Cesire X.	3	0	0
32.—Jean Brillaud dit la bonté X.	0	10	0
33.—Nicolas Moison dit le parisien X.	1	0	0

(Nommé aussi Moisan.)			
34.—François Brunet dit le bourbonnois X.	1	0	0
35.—Pierre Gaudin dit chastillon X.	2	0	0
36.—La Ramée X. (Est-ce Merlaud no 29, qui serait cotisé pour une seconde terre ?)	2	0	0
37.—Jean Boursier & Thibaudeau X. (Le 2ème nom doit être celui du beau père de Boursier, car sa femme se nommait Thibeau.)	4	0	0
38.—Joseph Denis dit Le Vallon X.	2	0	0
39.—Sicaire Guire dit la prairie X. (Soldat de la Cie de M. de Contrecoeur.)	1	0	0
40.—Edme Salin dit La Case X. (Tanguay le nomme Salain. Tué par la foudre en 1699.)	1	0	0
41.—Vivier Magne dit la Douceur X. (S. 1708. Il se prénomait Vivier & se nommait Madeleine.)	1	0	0
42.—Jean peine (rayé) (Serait-ce Jean Veine ou Voyne, Nommé ci-après.)			
43.—Un nommé La Violette X. (Peut-être Jacques Mousseau. Voir <i>Colons de Montréal</i>)	0	10	0
44.—Pierre L'Escuyer. X.	3	0	0
45.—Hugues Picard. X. (Dit Lafortune.)	2	0	0
46.—Louis Bousso dit Laflotte X. (était à Montréal depuis 1652. Il fut marchand.)	0	10	0
47.—Jacques Beauvais dit St. Jemme X.	2	0	0
48.—Alexandre Troyard dit le provençal. X.	1	0	0
49.—Mathurin Baudry dit Georges d'amboise.	1	0	0
50.—Louis fontaine dit le petit Louis X.	2	0	0

51.—Jean fournier X.	2	0	0
52.—Jean Baptiste Gadoys X.	4	0	0
53.—Estienne Campot X.	4	0	0
54.—Simon Cardinaux X. (Ou Cardinal S. 1679.)	1	0	0
55.—Nicolas Boyer X.	3	0	0
56.—Pierre Malet X.	2	0	0
57.—Fiacre du charne, Menuisier X. (Divers auteurs le nomment Ducharme, mais à tort.)	2	0	0
58.—Anthoine primot X.	3	0	0
59.—Le sieur Jacques Le Moyne X. (Frère de Charies Le Moyne)	2	0	0
60.—Nicolas Godé X.	1	0	0
61.—Mathurin Jousset dit la Louaire X.	3	0	0
62.—Barthelemy Le Maistre X.	1	0	0
63.—André Demer X. (S. 11 juillet 1711 à Montréal et non 23 novembre 1710 comme dit certain auteur.)	2	0	0
64.—Jean Baudoin X.	2	0	0
65.—Amédée Molard dit le D'Aulphiné X.	2	0	0
66.—Pierre Payet dit St-Amour X. (Fait prisonnier par les Iroquois en 1690.)	1	0	0
67.—Guillaume Picard dit lafleur X. (Tué par les Iroquois en 1690.)	1	0	0
68.—Le Sr Abraham Bouat X. (L'hôtelier populaire de Montréal. Son fils fut juge à Montréal.)	2	0	0
69.—Charles Testard dit folleville X.	2	0	0
70.—Isaac Nafrechou X. (Tanguay le nomme Nafrechon)	2	0	0
71.—Le Sr françois Pougnet. (Marchand. Fut assassiné en 1690.)	3	0	0
72.—Laurent Glory dit la Bierre X.	0	10	0

(Tanguay le surnomme Labrière.)

73.—Adrian Quevillon X.	0	10	0
74.—honoré Langlois dit lachapelle X. (Chapelier.)	1	0	0
75.—Estienne Laire X.	0	10	0
76.—Nicolas Milet dit Le Beauceron X.	2	0	0
77.—Jean Desroches X.	3	0	0
78.—Jean Beauchamp X.	2	0	0
79.—André Trajot X.	2	0	0
80.—Jacques Beauchamp X.	2	0	0
81.—René Dardaines X.	1	0	0
82.—René Lanceleur X.	0	10	0
83.—Estienne Benoist X.	0	10	0
84.—Pierre papin X.	0	10	0
85.—françois Baux X.	3	0	0
86.—Jean Voynes X.	0	10	0
87.—Jean Bricault dit La Marche X.	1	0	0
88.—Jacques Voynes X.	0	10	0
89.—Jean Raignaud dit planchard X.	1	0	0
90.—Toussaint Baudry X.	2	0	0
91.—René Sauvageau dit Maisonneuve X. (Chirurgien.)	2	0	0
92.—Gilbert Moyneau X.	1	0	0
93.—Pierre perthuys dit La Lime X. (Marchand.)	1	0	0
94.—Jean Chapperon X.	0	10	0
95.—André Carrière X.	1	0	0
96.—Gregoire Simon X.	2	0	0
97.—Laurent Archambault X.	2	0	0
98.—Guillaume helin X.	1	0	0
99.—Jean Boyer dit argencourt X.	1	0	0
100.—Pierre Mathieu X.	1	0	0
101.—Pierre Mersant dit La Pierre X.	1	10	0
102.—Robert Nuement, flament X.	1	0	0
103.—Mathurin Lorrion X.	0	10	0
104.—Pierre Dardaine X.	1	0	0
105.—François Sabattier	3	0	0
106.—Guillaume Chartier X.	0	10	0

107.—Jean Sénécal (rayé)	0	10	0
108.—Genin dit la montagne X.	1	0	0
109.—Parisot X. (Jean Delpué dit Pariseau)	1	0	0
110.—Guillaume Gournet dit La Tour X.	1	0	0
111.—René Gazeau dit le petit deslauriers X.	0	10	0
112.—Louis Mary dit Ste-Marie X.	1	0	0
113.—Pierre petit dit L'Emperiere X.	1	0	0
114.—Antoine Combet dit Desjardins X. (rayé.)			
115.—Eustache prevost (rayé.)			
116.—Guillaume La Belle, X.	0	10	0
117.—Claude Desjardins Charbonnier X.		10.	0
118.—Anthoine Cognon X.	1	0	0
119.—Anthoine Dufresne X.	0	10	0
120.—Olivier charbonneau X.	0	10	0
121.—Jean Coron X.	2	0	0
122.—Claude Rimbaut X.	3	0	0
123.—Jean Dagenets X. (rayé.) (Tué par les Iroquois le 9 août 1689. B. R. H., 1914, p. 113.)			
124.—Jean Groux X.	0	10	0
125.—Jean de Niau X.	0	10	0
126.—Jullien Belloy X. (Tanguay le nomme Bloys Sr de Serigny 1.60.)	2	0	0
127.—Pierre Goguet X.	0	10	0
128.—Jean Cadieu X.	0	10	0
129.—Urbain Baudereau X.	2	10	0
130.—Simon La Salle (rayé.)			
131.—Pierre de Vauchy X. (Quelques auteurs le nomment Vanchy.)	3	0	0
132.—Jean Obuchon Sr de Lespérance X. (Aubuchon, tavernier.)	10	0	0
133.—Anthoine Brunet dit Belhumeur, X.	1	0	0
134.—Jacques picot Sr de la Brie X.	3	0	0

(Tanguay a lu Pitaut, I, 483 et 488.)			
135.—René fillastreau, X.	0	10	0
136.—Les Sieurs Paroy & Rouillier (Sur Robert Peroy & Mathurin Rouillé, voir nos articles dans B. R. H. 1916, pp. 366-367 et 1922, pp. 37-42.)	3	0	0
137.—Toussaint hunaut X. (Dit Deschamps)	1	0	0
138.—Jacques Thuillier dit Desvignets X.	1	0	0
139.—Gilbert Barbier dit Minime X.	2	0	0
140.—Pierre Pigeon X.	3	0	0
141.—Elie Baujean X.	2	0	0
142.—Pierre Desautels dit lapointe X.	1	0	0
143.—Pierre de Lugerat dit Desmoulins (Tanguay 1,175, le nomme de Ligeras et p. 371 Legerard.)	1	0	0
144.—René fezeret X.	2	0	0
145.—Pierre Richomme X.	1	0	0
146.—Joseph Chevallier X.	1	0	0
147.—Nicolas Giard X.	1	0	0
148.—Jean Mée X.	1	0	0
149.—Anthoine Baudry dit Lespinette X.	0	5	0
150.—Paul Daveluy dit la Rosée XX.	0	10	0
151.—Mathurin Masta X.	2	0	0
152.—Jacques Boivin X.	0	10	0
153.—Jean Valliquet dit Laverdure X.	0	10	0
154.—Paul Benoist dit le Nivernois X.	0	10	0
155.—Urbain Geté X. (Ou Jetté.)	0	10	0
156.—Christophe Gaillard dit le prieur X.	0	10	0
157.—Louis Guerestin X.	2	0	0
158.—Jacques Millots dit Laval X....	0	10	0
159.—Pierre Lorrin dit Lachappelle X.	2	0	0
160.—LaVe Lafontaine Leger X.	1	0	0
161.—Mathurin Langevin X.	3	0	0
162.—Urbain Brossard X.	3	0	0
163.—André Charly dit St-Ange X.	3	0	0

164.—Nicolas Hubert dit la Croix, Tail- le X.	1	0	0
165.—Guillaume Bouchard X.	1	0	0
166.—Louis Loisel Serrurier X.	2	0	0
167.—Pierre Chauvin X.	2	0	0
168.—Gilles Lauson X.	2	0	0
169.—Michel Bouvier X.	2	0	0
170.—Michel Morreau dit Jollycoeur X.			
171.—Jacques Archambault, X.	0	10	0
172.—Pierre Caillé dit La Rochelle	3	0	0
173.—Pierre Gadoys	5	0	0
174.—Simon Guillory	5	0	0
175.—Estienne Truteau X.	3	0	0
176.—Michel André dit St Michel X.	0	10	0
177.—Honoré Dansny dit le Tourangeau X.	1	0	0
178.—René Morreau dit Le Breuil X. (Tanguay le nomme du Portail et Le Breuil.)	0	10	0
179.—La Ve Guillaume Estienne X. (Marguerite Roza, Tanguay 1.226.)	1	0	0
180.—Jean Le Duc X.	4	0	0
181.—Jean Descarries dit Lehoux X.	2	0	0
182.—Pierre Verrier dit La Saulaye, X.	2	0	0
183.—La Ve Pierre Gadoys X. (Louise Mauger, Tanguay 1,244.)	1	0	0
184.—Robert Cavelier dit Deslauriers X.	1	0	0
185.—Le Sr Jean Martinet defondsblan- che X. (Chirurgien. A tort, Tanguay 1,418, le nomme Martinet dit Tourblanche)	1	10	0
186.—Le Sr Anthoine forestier X. (Sur ce chirurgien et le précédent voir le B. R. H. 1914, p. 255.)	1	10	0
187.—Urbain Tessier dit La Vigne X.	1	0	0
188.—Pierre Eliot, Savetier, X.	2	0	0

(Nommé aussi Heliot & Hélie.)			
189.—Jean Bousquet X.	2	0	0
190.—François Dormet dit La Lande X.	1	0	0
191.—Vincent Chamaillard dit lafontaine X.	1	0	0
192.—Bertrand de Rennes dit pachannes X.	1	0	0
193.—Le nommé Bary X. (Jacques Berry.)	1	0	0
194.—Gilles Marin X.	1	0	0
195.—Pierre Mesle X.	1	0	0
196.—Estienne forestier dit lafortune X. (Boulangier.)	1	0	0
197.—Cambray X. (François Boullard dit Cambray)	1	0	0
198.—Mathurin Berniere dit la Marzelle (Tanguay I, 45, au nom Bernier)	1	0	0
199.—Jean Gasteau X.	2	0	0
200.—Jean Auger dit Baron X.	3	0	0
201.—Mathurin Goguet dit LaViolette X.	1	0	0
202.—Le Vallon (rayé) Pierre Mathieu (rayé)			
203.—Michel Messier dit St Michel	5	0	0
204.—François Roisnay (Tanguay I, 536, au nom Royné. Le montant de sa cotisation n'est pas compris dans le total.)			
Total	327	10	0

* * *

Il est difficile d'établir l'ordre suivi par les cotiseurs. En autant que nous pouvons en juger, ils commencent par l'extrémité ouest de l'île de Montréal et suivent le fleuve jusqu'à Ville-Marie. De là, ils se rendent à la Rivière des Prairies, et remontent le fleuve, de la Pointe-aux-Trembles, jusqu'à la ville. Enfin, ils visitent la contrée Saint-Joseph et les fermes au nord de Montréal, c'est-à-dire au coteau Baron ou Saint-Louis.

E.-Z. MASSICOTTE

LETTRE DU PERE JOGUES, CAPTIF CHEZ LES
IROQUOIS, AU GOUVERNEUR DE
MONTMAGNY

Monsieur,

Voici la 4e que j'écris depuis que je suis aux Iroquois. Le temps et le papier me manquent pour répéter ici ce que je vous ai déjà mandé tout au long. Couture et moi vivons encore. Henry (c'est un de ces deux jeunes hommes qui furent pris à Montréal) fut amené la veille de Saint-Jean. Il ne fut pas chargé de coups de bâton à l'entrée du village comme nous, ni n'a point eu les doigts coupés comme nous ; il vit et tous les Hurons amenés avec lui dans le pays. Soyez sur vos gardes partout, toujours nouvelles troupes partent et faut se persuader que jusques dans l'automne, la rivière n'est sans ennemis. Il y a ici près de trois cents arquebuses, sept cents Iroquois : ils sont adroits à les manier, ils peuvent arriver aux Trois-Rivières par divers fleuves. Le fort de Richelieu leur donne un peu plus de peine, mais ne les empêche pas tout à fait. Les Iroquois disent que si ceux qui ont pris et tué les Français à Montréal eussent su ce que vous avez fait en retirant les SoKoKois que vous avez délivré des mains des Algonquins, ils n'eussent pas fait cela. Ils étaient partis au milieu de l'hiver et devant que la nouvelle en vint. Néanmoins, tout fraîchement, il est parti une troupe et l'homme de Mathurin (le Père Brébeuf le connaît bien) y est et conduit la bande comme à notre prise de l'an passé. Cette troupe désire et a dessein de prendre des Français, aussi bien que des Algonquins. Que notre considération n'empêche de faire ce qui est à la gloire de Dieu. Le dessein des Iroquois, autant que je peux voir, est de prendre, s'ils peuvent, tous les Hurons, et ayant mis à mort les plus considérables et une bonne partie des autres, ne faire des deux qu'un seul peuple et une seule terre. J'ai une grande compassion de ces pauvres gens, dont plusieurs sont chrétiens, les autres catéchumènes et disposés au baptême. Quand est-ce qu'on apportera remède à ces malheurs ?

Quand ils seront tous pris ? J'ai reçu plusieurs lettres des Hurons avec la relation prise auprès de Montréal. Les Hollandais nous ont voulu retirer, mais en vain : ils tâchent de le faire encore à présent, mais ce sera encore, comme je crois, avec la même issue. Je me confirme de plus en plus à demeurer ici tant qu'il plaira à Notre Seigneur et de m'en aller point, quand même l'occasion s'en présenterait. Ma présence console les Français, Hurons et Algonquins. J'ai baptisé plus de soixante personnes, plusieurs desquels sont arrivés au Ciel. C'est là mon unique consolation et la volonté de Dieu, à laquelle très volontiers je conjoins la mienne. Je vous supplie de recommander qu'on fasse des prières, et qu'on dise des messes pour nous et surtout pour celui qui désire être à jamais,

Monsieur,

Votre très humble serviteur,

Isaac Jogues,

de la Compagnie de Jésus

Du village des Iroquois, le 30 juin 1643 (1).

QUESTIONS

Quel est le déserteur qui indiqua à Wolfe l'endroit précis où son armée pouvait passer la rivière du Sault Montmorency à gué ? Il est souvent question de ce déserteur dans un journal du siège de Québec que j'ai sous les yeux. Il se rendit aux Anglais le 18 juillet 1759 et leur donna bon nombre de renseignements utiles.

Alf.

Dans sa notice biographique de la Mère Catherine de Saint-Augustin, l'abbé Eugène Viel dit que des biographies de cette sainte religieuse ont été publiées à Saint-Lo, à Bayeux, à Cherbourg et à Toulouse. Pouvez-vous me donner les noms des auteurs de ces différents travaux ?

St-Lo.

(1) *Relation des Jésuites.*

LES ACADIENS A QUEBEC EN 1757

Dans sa lettre au ministre du 14 juillet 1757, le gouverneur de Vaudreuil écrivait :

“ La misère est toujours extrême dans la Rivière Saint-Jean et M. de Boishébert a été dans la nécessité de faire passer à Québec un nombre considérable de familles d'Acadiens.”

Quatre mois plus tard, le 8 novembre 1757, Montcalm notait dans son *Journal* :

“ Il nous est arrivé cent trente-sept Acadiens de l'île Saint-Jean, qu'on nous a envoyés parce qu'on ne sait plus comment les y nourrir ; la récolte y a manqué ainsi qu'en Canada, et on y va de même manger les animaux pour s'y nourrir.”

Le 13 du même mois, Montcalm notait encore :

“ La petite vérole qui n'est regardée en Canada que comme une maladie populaire qui prend tous les vingt ans, fait du ravage cette année, quoiqu'on l'ait eue il y a deux ans. Elle a été communiquée par les Acadiens et les Anglais pris au fort Guillaume-Henry.”

Enfin, le 7 décembre 1757, Montcalm écrivait :

“ Les maladies ont cessé ; le nombre des malades a été d'environ sept cents ; pendant plusieurs mois, la mortalité a été grande ; elle n'a pas été cependant dans la proportion où elle aurait été dans les hôpitaux d'Europe. Il y a eu à l'Hôpital général depuis le 1^{er} jusqu'au 1^{er} décembre malades, et il n'est mort que ; à l'Hôtel-Dieu malades et il n'est mort que .”

“ La petite vérole continue à faire de grands ravages parmi les Acadiens, ces malheureuses victimes de leur attachement pour la France, de dix-huit cents qu'ils étaient, le nombre se réduira à bien peu, si cette affreuse maladie continue. Depuis quelques jours on les enterre par quinze et par vingt.”

Montcalm donne bien le nombre des Acadiens qui furent atteints de la petite vérole, mais il laisse en blanc le nombre des morts.

C'est dans le *Journal* du curé Récher que nous trouvons ce renseignement :

“ Depuis le commencement de novembre 1757 jusqu’au 1er mars 1758, dit-il, la picote a fait mourir environ 300 Acadiens grands et petits sur 1300 qu’ils étaient en ville.”

Nous croyons que le curé Récher est au-dessous de la vérité en fixant à 300 le nombre des décès parmi les Acadiens.

Nous donnons ici les actes de sépulture de plus de trois cents Acadiens inhumés au cimetière paroissial de Québec. L’Hôtel-Dieu et l’Hôpital général durent recevoir une couple de cents chacun. Pour nous, l’épidémie de petite vérole de 1757-1758 dût emporter au moins cinq cents Acadiens dans la seule ville de Québec.

P.-G. R.

Le quatre novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marie Brun, veuve de Michel Poirier, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée de cinquante deux ans ; étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et plusieurs autres (Tanguay, VI, 398).

Collet Vic G1

Le cinq novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Théotiste Pitre, décédée le jour précédent, âgée de deux ans environ, fille de Jean-Baptiste Pitre et d’Anne Marie Thibeau, son épouse, Acadiens. Etoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le cinq novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Anne Mouton, veuve de Joseph Richard, acadien, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée de trente ans. Etoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et plusieurs autres.

Parent, vic.

Le six novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Pierre Richard, acadien, décédé le jour précédent, âgé de deux ans et trois mois, fils de Joseph Richard et de Magdelaine Le Blanc, son épouse. Etoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher Curé

Le sept novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Jean Baptiste Gaudet, acadien, décédé le jour précédent âgé de trois ans, fils de Michel Gaudet et de Marie Joseph Girouar, son épouse. Étoient présents Jean Vallée et autres.

Collet Vic G1

Le neuf de novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé François Brassaux, décédé le jour précédent, âgé de trois ans, fils de Claude Brassaux et de Marguerite Bertrand, acadiens. Étoient présents Jean Vallée et autres.

Collet Vic G1.

Le neuf novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Joseph Boudreau, décédé la nuit précédente, âgé environ de deux ans et demi, fils de feu René Boudro et de Judith Pitre, son épouse, acadiens. Étoient présents Jean Vallée et autres.

Collet Vic. G1

Le douze novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Catherine Thibodeau, décédée le jour précédent, âgée de deux ans, fille de Jean Thibodeau et de Marie Joseph Doucet, son épouse, acadiens. Étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher Curé

Le douze novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Elizabeth Blanchard, décédée le jour précédent âgée de vingt ans, munie des sacrements, fille de Paul Blanchard et de défunte Marie Martin, son épouse, acadiens. Étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

Collet Vic G1

Le douze novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Madeleine Blanchard, décédée le jour précédent, âgée de trente ans, veuve de Joseph Bourg, acadien. Étoient présents Jean Vallée et autres.

Collet Vic. G1.

Le douze novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Madeleine Poirier, décédée le dit jour, âgée de vingt ans, munie des sacrements, fille de feu Fran-

çois Poirier et de Madeleine Doucet, son épouse, acadiens. Étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et plusieurs autres.

Collet Vic G1

Le quatorze novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marguerite Doiron, décédée le jour précédent, âgée de quatre ans, fille de Charles Doiron et de Madeleine Thibodo, son épouse, acadiens. Étoient présents Jean Vallée et autres.

Collet Vic G1

Le seize novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Etienne Tourangeau, fils de Pierre Tourangeau dit Didier, et de Geneviève Gagnon, son épouse, décédé le jour précédent âgé de dix sept mois. Étoient présents Jean Vallée et autres.

Collet Vic G1

Le dix neuf novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Armand Blanchard décédé la nuit précédente âgé de trois ans, fils de Joseph Blanchard et de Marguerite Leblanc, son épouse. Étoient présents Jean Vallée et autres.

Parent, vic

Le dix neuf novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Joseph Pérotain, décédé le jour précédent, âgé de quatorze mois, fils de Jacques Pérotain et de Geneviève Compos, son épouse. Étoient présents Jean Vallée et autres.

Parent, vic

Le dix-neuf novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marguerite Gaudet, décédée le jour précédent, âgée de quatre ans, fille de Pierre Gaudet et de Marie Arsenaut, son épouse. Étoient présents Jean Vallée et autres.

Parent, vic

Le dix neuf novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Alexandre Aucoin, décédé le jour précédent, âgé de sept ans, fils de Jean Aucoin et d'Anne Saurier, son épouse. Étoient présents Jean Vallée et autres.

Parent, vic

Le vingt novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Hélène Dubout, décédée le jour précédent, âgée de trois mois, fille de Jean Baptiste Dubout et de Marie Chauret, son épouse. Etoient présents Jean Vallée et autres.

Parent, vic

Le vingt novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marie Madeleine Bonnet, décédée le jour précédent, âgée de huit mois environ, fille de Jean Baptiste Bonnet et de Marie Geneviève Maillou, son épouse. Etaient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt et un novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marie Doucet, fille de Joseph Doucet et d'Anne Hébert, son épouse, décédée le dix-neuf du dit mois, âgée de quatre ans. Etoient présents Jean Vallée et autres.

Collet Vic G1

Le vingt et un novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marie Babinaut, femme de Claude Landry, décédée le jour précédent, âgée de soixante et huit ans environ, munie des sacrements. Etoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

Collet Vic G1

Le vingt deux novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Rose Thibodeau, décédée le jour précédent, âgée de quarante quatre ans environ, munie des sacrements, femme de Jean Bantiste Blanchard, acadien : étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

Collet Vic G1

Le vingt deux novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marguerite Doucet, femme de François Bourré, acadien, décédée le jour précédent, âgée de quarante ans environ, munie des sacrements ; étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

Collet Vic G1

Le vingt trois novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Jean Désiré Hébert, décédé le jour

précédent, âgé de quatre ans, fils de Jean Désiré Hébert et de Marie Joseph Lebert, son épouse, acadiens. Étaient présents Jean Vallée et autres.

Collet Vic G1

Le vingt quatre novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Madeleine Hedwige Blanchard, décédée le jour précédent, âgée de vingt-deux ans, munie des sacrements, fille de feu Guillaume Blanchard, acadien, et de défunte Anne Dupuy. Étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt quatre novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Guillaume Girouer, décédé le jour précédent, âgé de soixante et dix ans, muni des sacrements. Étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt quatre novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Joseph Boudro, décédé la nuit précédente, âgé de trois ans, fils de Charles Boudro et de Marie Joseph Doucet, son épouse. Étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt cinq novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Étienne Henry Dominé, décédé la nuit précédente, âgé de douze jours, fils de Pierre Henry Dominé et de Madeleine Forais, son épouse. Étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt cinq novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé François Boudro dit Lami, acadien, décédé le jour précédent, âgé de cinquante ans environ, muni des sacrements. Étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt-cinq novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marie Girouer, femme de Claude Godet, acadienne, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée de quarante-cinq ans. Étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt cinq novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Pierre Godet, acadien, décédé le jour précédent, âgé de huit ans, fils de Pierre Godet et de Marie Arseneau, son épouse. Etoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt cinq novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Joseph Comeau, acadien, décédé la nuit précédente, âgé de quinze ans, fils de Jean Comeau et de Magdelaine Mireau. Etoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt six novembre mil sept cent cinquante-sept a été inhumée Magdelaine Godet, veuve de Jean Quesly, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée de soixante ans environ. Etoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt six novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marie Joseph Leblanc, acadienne, décédée la nuit précédente, âgée de . . . ans, fille de . . . Leblanc. Etoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt sept novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé René Bernard dit Renochet, acadien, décédé le jour précédent, muni des sacrements, âgé de soixante ans environ. Etoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et plusieurs autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt sept novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marie Bourré, décédée le vingt cinq du dt. mois, âgée de dix ans, fille de François Bourré et de Marguerite Doucet, son épouse. Etoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt neuf novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Magdelaine Bernard, acadienne, femme de Jean Richard, décédée le jour précédent, âgée de

trente ans environ. Etoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt neuf novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Jacques Bourg, acadien, décédé le jour précédent, âgé de six ans, fils de Bénoni Bourg et de défunte Josephite Hébert, son épouse. Etoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt neuf novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marie Richard, femme de Pierre Bourgeois, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée de trente quatre ans. Etoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et plusieurs autres.

J. F. Récher, Curé

Le trente novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Magdelaine Lavache, décédée le vingt-huit du dt. mois, âgée de deux ans, acadienne, fille d'Alexis Lavache et de Blanche Aucoin, son épouse. Etoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le trente novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Hilarion Godet, acadien, décédé le jour précédent, âgé de sept ans, fils de Jean Godet et de Marie Doucet, son épouse. Etoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le trente novembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Joseph Saunier, décédé le vingt huit du dt. mois, muni des sacrements, âgé de quinze ans, fils de Pierre Saunier et de Magdelaine Haché, son épouse. Etoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le premier de décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Félix Boudro, acadien, fils de Denys Boudro et de Marie Gotreau, décédé le même jour, âgé de trente-cinq ans, muni des sacrements. Etoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le premier décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Joseph Jouanne, acadien, décédé le jour précédent, âgé de deux mois, fils d'Antoine Joanne, soldat de la colonie et de Nataue Boudrot, son épouse. Etoient présents Jean Vallée et autres.

Parent, vic

Le premier décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Pierre Doucet, acadien, décédé le jour précédent, âgé de quatre ans, fils de Pierre Doucet et de Joseph Arsenu, son épouse. Etaient présents Jean Vallée et autres.

Parent, vic.

Le premier décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marie Aucoin, acadienne, décédée le jour précédent, âgée d'environ dix sept ans, munie des sacrements, fille de feu Pierre Aucoin et de défunte Marguerite Dupuy, son épouse. Etoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et plusieurs autres.

Parent, vic.

Le premier décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Elizabeth Aucoin, acadienne, décédée le jour précédent, âgée d'onze mois, fille de feu Jean Aucoin et d'Anne Saucier, son épouse. Etoient présents Jean Vallée et autres.

Parent, vic.

Le premier décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Pierre Boisseau, acadien, décédé le même jour, âgé de trente quatre ans, muni des sacrements. Etoient présents Jean Vallée, Guillaume Taforin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le premier décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marie Boisseau, décédée le dit jour, âgée de six ans environ, acadienne, fille de Pierre Boisseau et de Madeleine Boudrot, son épouse. Etoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, curé

Le premier décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Françoise Blanchard, décédée le jour pré-

cédent, munie des sacrements, âgée de vingt-cinq ans, femme de Joseph Girouer, acadien. Étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et plusieurs autres.

Parent, vic.

Le second décembre 1757 a été inhumé Pierre Boudro, fils de Félix Boudro, acadien, décédé le jour précédent, âgé de six ans. Étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le second jour de décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marie Sellier, acadienne, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée de dix-huit ans, fille de feu Joseph Sellier et d'Anne Hébert, son épouse. Étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et plusieurs autres.

Parent, Vic.

Le second jour de décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marie Commeaux, femme d'Honoré Savoy, acadienne, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée de trente ans environ. Étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

Parent, Vic.

Le second jour de décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marguerite Richard, acadienne, décédée le même jour, âgée de huit mois, fille de feu Armand Richard et de Marguerite Bouffard, son épouse. Étoient présents Jean Vallée et autres.

Parent, Vic.

Le second jour de décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marie Arsenault, femme de Germain Girouard, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée de quarante ans environ, acadienne. Étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et plusieurs autres.

Parent, vic.

Le trois décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marie Joseph Pitre, acadienne, femme de Jean Forais, décédée le jour précédent, munie des sacrements,

âgée de quarante deux ans. Étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

Collet, Vic G1

Le trois décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Magdelaine Brossard, acadienne, femme de François Richard, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée de vingt deux ans. Étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le trois décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Jean Comeau, acadien, décédé le jour précédent, âgé de soixante ans. Étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le quatre décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Joseph Miraux, acadien, fils de Joseph Miraux et de Marguerite Hébert, son épouse, âgée de trois ans, décédée le jour précédent. Étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le quatre décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Pierre Boudrault, acadien, décédé le jour précédent, âgé de douze ans, fils de Jean Boudrault et d'Agnès Pitre, son épouse. Étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le quatre décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Anselme Aucoin, acadien, décédé le jour précédent, âgé de quatre ans, fils d'Alexis Aucoin et de Marie Babin, son épouse. Étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le quatre décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Michel Bourgeois, décédé le jour précédent, âgé de trois mois, acadien, fils de Michel Bourgeois et de Marguerite Richard, son épouse. Étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le quatre décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Anna Leblan, acadienne, veuve de René

Léonard, décédée le même jour, munie des sacrements, âgée de soixante ans environ. Étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et plusieurs autres.

J. F. Récher, Curé

Le quatre décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marie Bourg, acadienne, femme de Pierre Blanchard, décédée le jour précédent, âgée de trente ans. Étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le quatre décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée une fille de Benjamin Thibeau et de Marie Lanou, acadienne, décédée le jour précédent, âgée de deux ans ; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le cinq décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marguerite Rémond, acadienne, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée de vingt ans, fille de Jean Baptiste Rémond et de Marie Minasse, son épouse ; étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et plusieurs autres.

J. F. Récher, Curé

Le cinq décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Maurice Forais dit Labranche, décédé le jour précédent, âgé de quatre ans environ, fils de Joseph Labranche et de défunte Ursule Vézina, son épouse ; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le cinq décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Joseph Girouard, acadien, décédé le jour précédent, âgé de quatre ans, fils de Joseph Girouard et de Françoise Blanchard, son épouse ; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le cinq décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé François Girouard, acadien, décédé le même jour, muni des sacrements, âgé de treize ans, fils de François Girouard dit Menu ; étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le six décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Pierre Lavoye, acadien, décédé le jour précédent, âgé de deux jours, fils de Pierre Lavoye et de Félicité Laure, son épouse. Étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le six décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Anselme Levron, acadien, décédé le jour précédent, âgé de huit ans, fils de Simon Levron et de Marguerite Provençal, son épouse. Étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le six décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Magdelaine Hébert, acadienne, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée de dix sept ans, fille de Pierre Hébert et de Magdelaine Godet, son épouse. Étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et plusieurs autres.

J. F. Récher, Curé

Le sept de décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Anne Godet, femme de Pierre Richard, décédée la nuit précédente, munie des sacrements, âgée d'environ trente-cinq ans, acadienne ; étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et plusieurs autres.

J. F. Récher, Curé

Le sept décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marguerite Richard, acadienne, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée de douze ans, fille de Pierre Richard et d'Anne Godet ; étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et plusieurs autres.

J. F. Récher, Curé

Le sept décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Jean Richard, fils de Pierre Richard, acadien, et d'Anne Godet, décédé la nuit précédente, âgé de sept ans. Étoit présent Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le sept décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marie Guilbaut, décédée la nuit précédente, munie des sacrements, âgée de seize ans, acadienne, fille d'Alexandre

Guilbaut et de Marguerite Girouer, son épouse; étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et plusieurs autres.

J. F. Récher, Curé

Le sept de décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé François Richard, acadien, décédé le jour précédent, âgé d'un mois, fils de Grégoire Richard et d'Hélène Hébert son épouse; étoit présent Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le huit décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marguerite Boisseau, décédée le jour précédent, âgée de trois ans, fille de Pierre Boisseau et de Madeleine Boudro, son épouse, acadien. Étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le huit décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marguerite Richard, veuve de Jean Brault, acadienne, décédée la nuit précédente, munie des sacrements, âgée d'environ cinquante ans. Étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le huit décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marie Blanche Aucoin, acadienne, femme d'Alexis Lavache, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée de vingt six ans environ. Étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le huit décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Paul Hilaire Godet dit Verouelle, décédé la nuit précédente, âgé de huit ans, fils de Jean Godet, acadien, et de Magdelaine. Étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le huit décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Jean Thibodeau, acadien, décédé le jour précédent, âgé de huit ans, fils de Michel Thibodeau et d'Anne-Marie Richard, son épouse. Étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le huit décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Marie Bertrand, décédée le six du dit mois, âgée de deux mois et demy, fille de Charles Bertrand et de Marie

Valois, son épouse, acadiens. Étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le huit décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Michel Boudro, acadien, décédé le jour précédent, âgé de quatorze mois, fils de René Boudro et de Judith Pitre, son épouse. Étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le huit décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Joseph Lemoine, décédé le jour précédent, âgé d'environ quarante-cinq ans. Étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le neuf décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Michel Joseph, décédé le jour précédent, âgé de trois ans, fils de Michel Joseph et de Marie Agathe Olivier, son épouse. Étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le neuf décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé un acadien dont je n'ai pu découvrir le nom.

J. F. Récher, Curé

Le dix décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumé Simon Gaudet, acadien, décédé le jour précédent, âgé de trois ans, fils de Michel Gaudet et de Madeleine Arsenault, son épouse. Étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le onze décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Madeleine Cormier, décédée le jour précédent, âgée de onze ans, fille de François Cormier et de Madeleine Doucet son épouse, acadiens. Étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le douze décembre mil sept cent cinquante sept a été inhumée Anne Comeau, acadienne, femme de Joseph Croesac dit Toulouse, soldat de la colonie, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée de quarante-deux ans. Étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et plusieurs autres.

J. F. Récher, Curé

(La fin dans la prochaine livraison)